L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 2 FEVRIER 1852.

Imprimé et publié par G. F. WEISSE. N° 83, RUE DE CHARTRES.

Journal Officiel de l'Etat, du Conseil-Général et du Conseil de la Première Municipalité.

NOUVELLE-ORLEANS.
LUNDI MATIN, 2 FEVRIER.

☞ Pour les séances officielles de la Législature, voir la seconde page.

Le Crescent et l'Abeille.

[illegible] qu'en mot à repondre à ce qui a [illegible] dans le *Crescent*. Le propriétaire de l'*Abeille*, qu'on a jugé à propos de [illegible] est en ce moment à Bâton-Rouge, [illegible] le retiennent ses devoirs officiels. [illegible] responsabilité de ce que nous avons [illegible] pour à l'endroit du *Crescent*, elle [illegible] exclusivement au rédacteur de la [illegible] ce journal. Nous prions nos [illegible] d'autre canal de ne pas l'oublier.

LE RÉDACTEUR.

NOUVELLES D'EUROPE.

Par l'Arctic.

[illegible] steamer américain *Arctic*, venant de [illegible] est arrivé à New York le 21 janvier. [illegible] nouvelles européennes qu'il apporte vont [illegible] Liverpool, et jusqu'au [illegible] pour [illegible].

Angleterre.

[illegible] constances qui ont accompagné la re[illegible] Palmerston ont causé un vif mé[illegible] à plusieurs membres du cabinet, [illegible] plus que jamais d'un remaniement [illegible].

France.

[illegible] de Louis Napoléon a eu lieu le [illegible] à Notre-Dame, avec une pompe [illegible]. Le correspondant du *Times* écrit à [illegible] qu'on a rendu au président des hon[neurs] royaux. La cérémonie a été terminée par [le] *Domine salvum fac republicam*, auquel ont [été ajoutés] les mots suivans: *salvum fac Napoleonem*. Le canon des Invalides a tiré soixante [et un] coups de canon, dix coups par million de [suffrages accordés] à Louis Napoléon. Celui-ci, [la cérémonie] terminée, s'est rendu triomphale[ment de] Notre-Dame aux Tuileries, entre deux [haies] de troupes et aux cris de *Vive Napoléon!* [poussés par] une population enthousiaste.

[On avait] pris les plus grandes précautions pour [protéger] le président contre un attentat possible. [Dès le] soir toutes les maisons situées sur [la] partie des quais que devait parcourir le [cortège] avaient été examinées. Un aide-de-[camp] se tenait à chaque côté de la voiture qu'es[cortaient] des troupes nombreuses.

[Quatre] ambassadeurs extraordinaires seront envoyés dans les différentes cours d'Europe pour [notifier] le dernier changement de gouverne[ment] en France. M. Drouyn de Lhuis ira à [Londres], à Vienne, à Munich et dans quelques [autres] cours allemandes: le général Baraguay d'Hilliers ira à St-Pétersbourg, à Berlin et au [Danemark], le général d'Hautpoul ira à Madrid et [à Lisbonne], M. Brenier ira à Turin, à Naples [et à] Rome. On disait que M. Drouyn de Lhuys [avait] la mission dont veut le charger Louis-[Napoléon].

[Le] préfet de police, a publié un état [des] morts et des blessés pendant les jour[nées] du 4 décembre. Il en résulte qu[e] [illegible] lors de la troupe, ont été [illegible].

[illegible] détenus dans la [illegible] mis en liberté des [illegible] sur le plébiscite seront [illegible].

[illegible] de la Constitution, le [illegible] introduire d'im[portants changements] dans les différentes branches [de l'administration]. Trois portefeuilles se[ront créés] [illegible] de l'instruction publique, [des travaux] publics et du commerce. Le prési[dent] [illegible] de l'Université [illegible] ce qui a rapport à l'ins[truction] [illegible].

[illegible] a exprimé l'intention de se reti[rer du] ministère. Il continuera cependant à as[sister aux] délibérations du Conseil, mais en qua[lité de] ministre honoraire. M. de Persigny sera, [selon] toute probabilité, nommé ministre de [l'intérieur] [illegible].

[illegible] *République française* qui pro[illegible] [illegible] seront remplacées par [illegible] du peuple français. Le thé[âtre] [illegible] s'appellera plus *Théâtre de la [République]* mais *Comédie française*. Les [mots] *Liberté, Egalité, Fraternité*, disparaîtront [des] murs de Paris.

[illegible] publié un décret qui annonce [que] les pièces d'or, d'argent et de [bronze] frappées à l'effigie du président [porteront les] mots et cet exergue: *République [française]*. [illegible]

[illegible] a été appelé à faire partie du [Conseil] [illegible].

[illegible] dans lequel l'Assemblée natio[nale tenait] ses séances a été complètement [démoli]. Il n'en reste plus de traces. La statue [de la] Liberté, posée en 1848 en face du [palais de] l'Assemblée nationale, a également [disparu].

[La] garde nationale de la Seine Infé[rieure] a été désarmée, à l'exception des légions [de] Rouen, d'Elbœuf et d'Yvetot. Les armes ont [été] remises au gouvernement.

[On] assure que le gouvernement, avant de [mettre] en liberté les généraux détenus au fort [de] Ham, publiera un décret qui les bannira de la [France] pour l'espace d'une année. On estime [qu'ils] aussi qu'ils s'engageront à ne pas résider [en] Belgique pendant la durée de leur exil mo[mentané]. Le gouvernement belge a promis de [illegible] de ne point tolérer leur séjour en [illegible].

[Le] ministre de la guerre a donné des ordres [illegible] pour l'organisation immédiate [illegible] gendarmerie dont la création a [été votée] par la loi de finances de 1850.

[illegible] annonce que M. de La[illegible] s'est définitivement retiré du journalis[me] [illegible] *Le Peuple* allait cesser [de paraître].

[Le] sergent Boichot, dont l'élection à l'As[semblée] législative a causé une si grande sen[sation] en France il y a trois ans, est mort dernièrement en Hollande.

Espagne.

[La] retraite de Lord Palmerston a causé une [grande] satisfaction à toutes les partis en Espa[gne] [illegible] des progressistes.

Allemagne.

[Des] lettres de Berlin annoncent que le roi a accepté la démission du ministre de la [illegible].

[En] Autriche la constitution du 4 mars 1849 [a été abolie]. Les anciennes dénominations poli[tiques] seraient rétablies dans les provinces.

[CONSEIL] MUNICIPAL. — Nous sommes heu[reux] de pouvoir signaler un fait qui témoigne [d'une] notable amélioration dans les affaires de [la] municipalité et qui donne de légitimes [espérances] pour l'avenir de cette partie de la [ville]. Samedi dernier tous les officiers et em[ployés] de la municipalité ont été payés en espè[ces] [et en] billets de banque. C'est d'un excel[lent] augure, car jusqu'ici les paiemens se fai[saient] invariablement au moyen de mandats [qu'il] fallait négocier et sur lesquels les créan[ciers] [de] la corporation avaient à acquitter un fort [escompte]. Espérons que l'heureuse impulsion [donnée] aux affaires par les hommes d'initiative [et de] progrès qui siègent au Conseil de la 3me [municipalité] se maintiendra et justifiera de plus [en plus] la confiance que les habitans ont placée [dans] leurs nouveaux aldermen.

Hospice des aliénés.

[Nous] avons sous les yeux le rapport des di[recteurs de l'] Hospice des aliénés. Cet hospice, [on le] sait, est établi depuis trois ans, à Jackson, [paroisse] située à environ dix lieues de Baton-[Rouge].

[Il y a] eu deux aliénés ont été admis à l'hos[pice] depuis sa création. De ce nombre, cent [illegible] ont été depuis renvoyés, cinquante [ayant recou]vré la raison, quarante neuf sont morts, et quatre ont été réclamés par leurs famil[les] ou achevé leur guérison déjà fort avancée, [il y a] maintenant soixante dix-huit aliénés dans [l'établissement].

[Les se]cours fournis à l'hospice depuis 1848 [se sont élevés à] $9,840. Les dépenses ont été de [illegible] laisse un excédant de $1,923.

[La somme de] $6,000 allouée par la dernière [Législature] pour construire deux dépendances à [l'hospice] [illegible] est insuffisante. Une [illegible] construite. Avec un peu d'é[illegible] la direction parvien[drait] [illegible] de quoi faire bâtir la [illegible].

[illegible] est pas assez vaste: les directeurs [illegible] de renvoyer des aliénés qu'ils [illegible] admettre. Il en résulte qu'à la [illegible] bien des malheureux qui ont [illegible] de la raison n'ont d'autre asile que [la prison]. Une somme de $30,000 serait né[cessaire pour] agrandir l'hospice, acheter les [illegible] indispensables, etc.

[illegible] difficile de constater d'une manière [exacte le] nombre de fous qui habitent la Loui[siane] [illegible] voici cependant quelques chiffres em[pruntés] [aux] tableaux du dernier recensement [illegible].

[En] 1850, il y avait dans cet Etat 289 aliénés [illegible] blancs, 102 blanches, 19 hommes de [couleur libres] et 15 femmes de couleur libres. Les nègres sont moins sujets à la folie que les [blancs]. Aussi les commissaires chargés du re[censement] ont-ils négligé cette partie de leur [travail]. Cependant comme la folie n'épargne [aucune] race, on peut estimer le nombre des nè[gres] atteints d'aliénation mentale en Louisiane [à] environ 192, en faisant un simple calcul de pro[portion], ce qui porte le chiffre total des aliénés [dans] l'Etat à 481. Or, l'hospice de Jackson ne [peut] en contenir que quatre-vingts.

Des 202 individus admis à l'hospice depuis trois ans, 51 étaient de la Louisiane, 44 d'Irlande, [illegible] d'Allemagne et 21 de France. La propor[tion] des sexes est d'un tiers en plus du côté des hommes. L'âge du plus grand nombre varie de 20 à 40 ans.

LEGISLATURE.

Séance du 30 janvier.

SENAT.—Cette séance n'offre rien d'intéressant. Le bill de M. Robb pour réunir les municipalités de la Nouvelle-Orléans est mis à l'ordre du jour pour la séance de mercredi prochain.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—Plusieurs bills et pétitions sont présentés.

La Chambre vote une résolution conjointe pour canceller les bonds du trésorier d'Etat, M. McWhorter, dont les comptes ont été approuvés.

La séance est levée.

CONCERT. — Nos lecteurs apprendront avec plaisir que le premier concert de M. E. Boulanger est fixé à vendredi prochain, 6 février. Des artistes distingués de notre ville ainsi que l'orchestre du théâtre d'Orléans seconderont l'habile pianiste. Le concert aura lieu dans la salle de l'Armory.

Les dernières nouvelles de l'Ouest nous apprennent que la navigation a été reprise et que les glaces n'obstruent plus autant le cours des rivières.

HOPITAL DE CHARITÉ.—Il a été admis à l'hôpital de charité, dans le courant de la semaine dernière, 387 malades, et 303 convalescens ont été renvoyés. Le nombre des décès s'est élevé à 36. Il y a à cette heure, à l'hôpital 896 malades en traitement.

Arrivée du Prometheus.

Nouvelles de Nicaragua.

Le steamer Prometheus est arrivé à New York, le 20 janvier, venant de San Juan de Nicaragua et ayant à son bord environ un million de piastres en poudre d'or. Le Prometheus a laissé dans le port de San Juan plusieurs navires de guerre américains et anglais.

Le commandant de la station anglaise a dénoncé le capitaine du brick *Express* qui a tiré, on se le rappelle, deux coups de canon sur le *Prometheus*. Les relations les plus cordiales existent entre les officiers américains et les officiers anglais.

Congrès.

Séance du 21 décembre.

SENAT.—Le président soumet au Sénat un message du Président des Etats-Unis renfermant la correspondance échangée entre M. Rives, ministre des Etats-Unis en France et l'honorable secrétaire d'Etat au sujet des derniers événemens accomplis en France. Le président soumet aussi une communication du département de la guerre relative à la décision de la Cour martiale devant laquelle a comparu le général Talcott.

M. Downs présente plusieurs mémoires demandant la création d'une nouvelle commission des indemnités mexicaines. Référés au comité des relations fédérales.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.—MM. Fitch et Clark prennent la parole contre le bill relatif aux mandats de terres.

La Chambre se constitue en comité général et délibère sur diverses mesures.

Séance du 22.

SENAT.—Le mémoire relatif au châtiment du fouet à bord des bâtimens de guerre est référé au comité des affaires navales.

Plusieurs bills d'un intérêt purement local sont votés.

Le bill accordant des terres à l'Etat de l'Iowa pour lui permettre de construire des chemins de fer est discuté par MM. Hunter, Dawson, Dunas, Underwood et quelques autres sénateurs.

Le bill relatif au paiement des dernières quotités de l'indemnité mexicaine est discuté en comité général, puis la séance est levée.

INCENDIE D'UN NAVIRE.—Le brick *Samuel Bruce*, capitaine Baker, parti de Charleston le 9 de ce mois avec un chargement de coton, a été détruit par le feu dans la baie de Chesapeake, à soixante milles environ de Baltimore.

Chronique Locale.

M. [illegible] a été arrêté [illegible] magasin de cigares au coin des rues Bienville et Royale [illegible] approvisionnement [illegible] ce qu'il y a de meilleur dans les marques les plus célèbres de la Havane.

INCENDIE.—Le feu s'est déclaré hier entre 9 et 10 [heures] [illegible] dans une maison de la rue Toulouse [illegible] de la rue Royale. Heureusement, les pompiers [illegible] maîtres du feu. [illegible] le premier [illegible] a seul été détruit.

[illegible] en procédant [illegible] d'un spectateur nommé M. Campbell, un portefeuille contenant une somme de $60 et quelques papiers importans.

FEUILLETON.

OLYMPE de CLEVES,

PAR ALEXANDRE DUMAS.

II.

Comment, sans être aussi noble que M. de Grammont, Bannière eut l'honneur de faire la même partie que lui.

Toutes ces politesses donnaient à Bannière la plus haute idée de la position de M. le marquis.

Pour qu'un tel marchand se tînt ainsi le complaisant d'un capitaine, pensait-il à part lui, il faut que ce capitaine soit millionnaire.

Pour un dessous, par distraction, car son cœur et sa pensée [illegible] toujours à la suite d'Olympe, il [illegible] Mme Marion, pour rendre quelque politesse à celle qui en comblait ses [illegible].

Le marchand ne fit que monter et descendre sans doute était-il familier dans l'appartement du marquis. Il rapportait le costume demandé.

La veste était de velours, c'est vrai, et sur ce point, le marquis de la Torra n'avait point menti, mais d'un velours violacé et miroitant, dont la fraîcheur n'était plus même à l'état de souvenir. Il fallait que ce fût une robe de chambre du temps de M. de Roquelaure, le contemporain de l'allemand des Raux, bien entendu, dont les basques, trop usées, ou détruites par accident, avaient subi l'amputation et changé le vêtement primitif en une veste à manches.

Le marquis vit que Bannière détaillait l'objet qu'il lui était présenté et que le détail n'était pas à l'avantage de cet objet.

—Voyons, essayez, dit-il pour distraire l'attention de l'amateur.

Bannière essaya.

Il fallait, comme l'avait prévu Bannière, que le tout fût quelque peu ridicule, car Mme Marion, quelque bienveillante qu'elle fût d'ordinaire pour lui, ne put retenir un immense éclat de rire lorsqu'elle le vit sous cette souquenille.

Le fait est qu'un casque comme on les portait dors, une culotte rouge et des bottes luisantes, avec cette veste, le plus bouffon des mariages. Aussi Bannière, tout en essayant la veste, retenait-il un habit par la manche; mais enfin force lui fut-il de le laisser tomber, et l'on entendit le son à la fois vil, argentin et mat d'une bourse bien garnie heurtant la dalle, et dont l'épaisseur de l'étoffe amortissait le cliquetis métallique.

Alors, comme frappés par un ressort, le marquis de la Torra et le marchand se regardèrent avec un épanouissement dont Bannière eût certes compris la signification, n'eussent été la disgrâce de se voir dans une veste si passée et la longueur démesurée des manches de cette veste.

Mme Marion rougit et se retourna vers la fameuse image de la porte vitrée, qu'elle se mit à contempler de nouveau.

Le marquis, de fier qu'il était, se montra aussitôt empressé à plaire: sans doute la pesanteur de la bourse, calculée par le bruit qu'elle avait fait en tombant, prouvait au marquis qu'il n'avait point affaire à un dragon ordinaire.

En effet, la chose était parfaitement possible. Dans les dragons, corps privilégié, s'engageaient beaucoup de fils de famille, et tout fils de famille est honorable pour les capitaines quand il a une bourse aussi bien garnie que paraissait l'être celle de Bannière.

On fit essayer à Bannière, par le même procédé, la culotte de bazin blanc: puis on lui apporta des pantoufles fort usées comme tout le reste, plus que tout le reste même. Cependant, au moment de les lui livrer,

—Une minute, dit le capitaine au marchand, une minute, que diable! Comme vous y allez, mon cher! ma veste, bien; ma culotte, passe; ce sont objets sans valeur relative, et je veux bien obliger ce bon jeune homme.—Et ce disant, le marquis regardait paternellement Bannière. —Mais pour les pantoufles, non, non, non! pour les pantoufles, je ne le puis: elles sont brodées par Marion, et j'y tiens.

Marion, à ces paroles du capitaine lança sur Bannière un si singulier coup d'œil que le dragon, oubliant pour un instant Olympe, enfonça les pantoufles plus avant dans ses pieds et s'écria avec un sourire précieux:

—Elles m'appartiennent une seconde, elles n'ont donc plus de valeur pour vous, monsieur le marquis, j'en appelle à madame elle-même.

—Impossible de mieux dire, s'écria le marchand de sorte à son tour. Non, monsieur le marquis, non; madame la marquise, vous n'avez pas la cruauté de désobliger ce brave gentilhomme qui [illegible] les pantoufles des pieds

—Tenez bon, jeune homme, ajouta tout bas le marchand, et vous aurez les pantoufles.

Le marquis salua avec courtoisie. Marion sourit gracieusement, et les pantoufles demeurèrent acquises à Bannière.

Pour se faire une idée de l'opinion qu'il avait de lui-même, il fallait voir Bannière se regarder vêtu de cet étrange costume dans le petit miroir gercé de la salle d'auberge.

En effet, de tous les costumes plus ou moins étranges que Bannière avait endossés l'un après l'autre, pas un, il faut le dire, n'avait si mal servi ses grâces naturelles.

Aussi le goûtait-il beaucoup.

Le marquis jugea la situation en politique consommé et se hâta de le couvrir par ces mots:

—Oui, je comprends, mon bon soldat, vous vous trouvez un peu sacrifié avec ce costume, mais, croyez-moi, jeune homme, l'habit militaire est gênant parfois. Nous avons beaucoup d'officiers dans le canton; quelques-uns de ces officiers sont curieux outre mesure. Si l'un de ces officiers s'avisait de vouloir examiner vos papiers et que vos papiers ne fussent point en règle... hein! quelle affaire, avec votre costume de dragon! En vérité, vous serez bien plus tranquille sous ma veste de velours râpé.

C'était au fond l'opinion de Bannière.

Aussi la bannière naïve dont il tomba dans le panneau, c'est-à-dire le silence qu'il crut à propos de garder à cette observation du marquis, convainquit pleinement les deux étrangers du service qu'ils avaient rendu à ce dragon perdu sur les grands chemins.

Ils le regardèrent donc dès lors comme leur propriété, et le potage ayant été servi sur ces entrefaites, ils le firent asseoir à table auprès d'eux.

Auprès d'eux n'est pas tout à fait exact, car Mme la marquise de la Torra fut placée à la gauche de ses pantoufles brodées.

Bannière avait faim, le dîner était savoureux; le quatuor gastronomique donna les premiers momens à l'appréciation des entrées et des vins.

Et puis, ce ne fut là. Bannière, honteux d'abord du costume dont il était affublé, prenant le dessus, plaça quelques spirituels calembredaines sur [illegible].

Les mots spirituels étaient pour Marion; les soupirs étaient pour Olympe.

Mais, on le sait, Bannière était trop amoureux pour avoir continuellement de l'esprit.

Lorsque ses yeux s'arrêtaient sur la marquise, une impression étrange se produisait sur lui: les souvenirs d'Olympe mêlés aux souvenirs de la Catalane lui revenaient en foule, souvenirs d'amour, souvenirs de haine; nuages roses, nuages sombres.

En effet, la marquise Marion, par une étrange combinaison du hasard, avait les lèvres de la Catalane et les cheveux d'Olympe. Il en résulta qu'à force de la regarder, le pauvre Bannière se gonfla des chimères passées, la plus indigne des nourritures pour les esprits qui se portent bien et la plus forte raison pour les esprits malades.

Ces préoccupations l'empêchèrent d'abord de remarquer combien il était gêné par un pied de la table, pied opiniâtre qui s'obstinait par son frottement à user les pantoufles de la marquise. Il se décida à prendre entre ses pieds ce pied malencontreux, et, surprise étrange, il sentit rond le pied de chêne qu'il avait cru carré avant que la nappe fût mise, et qui s'échappa d'entre ses chevilles comme un levraut qui saute hors de son gîte.

Bannière stupéfait s'aperçut, à la rougeur de la marquise, que ce fameux pied n'était rien autre chose que celui de Marion.

Bannière n'était plus disposé à être fat,—c'est au défaut qu'on perd en gagnant l'amour — il aima mieux, — d'ailleurs c'était plutôt fait,—croire que la jouée dame avait fait connu Bil et pris un pied de chair vive pour un pied de bois mort.

Il s'empressa donc d'adresser du gracieux sa[lut] avec force excuses à Marion, et Marion, di[sons-le] à sa louange, n'en rougit que plus fort.

Le dîner s'acheva galment de la part du marquis de la Torra et du marchand aux bas gris-bleu pour lesquels le dessous de la table n'avait pas eu d'équivoque.

Ce pied de Marion avait rappelé à Bannière celui d'Olympe. A ce souvenir, le pauvre insensé avait oublié tout ce qui n'était pas ce souvenir lui-même, et la marquise, et ses méprises et ses deux convives: il avait bu le vin et oublié le vin, il avait vendu son habit de dragon et oublié non-seulement l'habit, mais l'écrou même qui lui avait mis cet habit sur le dos. Sur la nappe rougie, au milieu des cires allumées, un gracieux fantôme voltigeait, se perdait parfois dans les angles obscurs de la chambre, puis reparaissait à l'improviste et animait tout d'une vie mystérieuse! Dans le feu, dans le vin, dans l'amour, dans l'avenir, Bannière ne voyait rien qu'Olympe.

Il fut d'abord tiré de sa rêverie par un gros soupir de la marquise Marion.

Mais il y retomba presque aussitôt.

Puis, par une apostrophe du marquis:

—Sangdieu! mais notre jeune homme n'a plus de bottes!

—Non, reprit le marchand, puisqu'il les a troquées contre vos pantoufles.

—Alors, il ne va plus pouvoir monter à cheval.

—C'est encore vrai, fit le marchand.

—Tiens, c'est vrai, dit à son tour Bannière.

—Plus de bottes, dit la marquise, c'est vrai, mais de quoi en acheter.

Et elle lança à l'adresse de Bannière un regard qui resta en route, ou qui, s'il arriva, ne fut point reçu avec sa véritable signification.

—Oh! monsieur le dragon, j'en suis sûr, dit le marquis avec ce même regard qui avait déjà décidé une fois Bannière; monsieur le dragon ne tient pas plus à son cheval qu'à son uniforme.

Bannière tressaillit.

—Et il a bien raison, ajouta le marquis avec un accent plein d'expression.

—Il est malheureux que le cheval soit fourbu, dit le marchand; je m'en serais accommodé, moi. Il a véritablement de la mine.

—Bon! dit Bannière, achetez-le toujours, et avec un peu de soin, vous le ramènerez à bien, je vous en réponds.

—Impossible!

—Pourquoi cela?

—D'ailleurs, n'est-il pas marqué du chiffre du régiment ou de la fleur de lys du roi?

—Il est marqué de la fleur de lys du roi, comme tout cheval de réforme.

—Vous voyez bien que vous avouez que c'est un cheval de réforme.

—Bah! insista Bannière, que fait la marque? On ne voit pas la marque en l'équipant d'une certaine façon.

—Eh bien! équipez-le ainsi, jeune homme. Mais, pour moi comprenez bien, la marque, c'est une tare; d'ailleurs, ne parlons point d'un cheval fourbu... point! point!

—J'eusse cependant été facile sur le prix, dit imprudemment Bannière.

—Si peu cher que vous le vendiez, ce sera toujours trop cher, dit le marchand.

—Une chose qui ne peut servir à rien est toujours trop chère, dit sentencieusement le marquis.

—Mais enfin, capitaine?

—Arrangez comme vous voudrez, reprit le marquis, mais laissez-moi dormir: je tombe de sommeil.

Et il s'arrangea dans un fauteuil auprès de la cheminée, en ayant bien soin de tourner le dos à Bannière et à Marion.

Cinq minutes après, M. le marquis de la Torra ronflait comme un duc.

III.

QUI A JOUÉ JOUERA.

Cet assoupissement inattendu contraria fort Bannière. Il tenait beaucoup à placer son cheval, dût-il ne pas le placer plus avantageusement qu'il avait fait de son uniforme.

Le marchand, de son côté, parut fort contrarié.

—Ha! s'écria-t-il, voilà que M. le marquis s'est assoupi sans me donner ma revanche.

—Quelle revanche? demanda Bannière.

—Oh! rien, revanche d'une partie de piquet que nous jouons presque tous les soirs depuis notre voyage.

—Monsieur ne joue pas, lui, et bien de dire Marion, essayons de se rendre de plus en plus agréable à Bannière et profitant à cet effet de l'assoupissement du capitaine.

Ces mots: «Monsieur ne joue pas» résonnèrent aux oreilles de Bannière comme un écho d'or tombant sur la table de boule tournant dans la roulette.

—Rarement, madame, répondit en balbutiant le dragon.

—Rarement n'est point jamais, fit le marchand; et puis il y a jouer pour s'amuser, ce n'est pas jouer.

—Sans doute, dit Bannière.

—Tenez, reprit le marchand en baissant la voix comme s'il eût cherché à ne pas réveiller le marquis; tenez, votre malheureux cheval ne vaut pas cinq pistoles.

—Oh! oh! fit Bannière.

—Non, il ne les vaut pas. Eh bien, je vous le joue contre... contre quoi?

Et le marchand regarda autour de lui comme pour chercher contre quoi il jouerait le cheval de Bannière.

Le marquis cessa de ronfler, ouvrit les yeux, et au moment où Bannière allait répondre,

—Qui parle de jouer? s'écria-t-il; encore ce damné marchand. Quel diable vivant! C'est le joueur incarné que ce diable d'homme!

Le marchand, qui en effet paraissait fort joueur, essaya de lutter.

—Mais, monsieur le marquis, dit-il.

—Laissez-nous en repos, sangdieu! Comment, voilà un garçon qui n'a peut-être pas assez de son argent, de son pauvre argent, et vous allez l'écorner! Oh! c'est une honte! On voit bien que vous êtes de roture, mon cher. Laissez-lui faire sa route, à ce dragon, et s'il a de l'or, laissez-le lui. L'or ne pousse pas entre les pavés, mon cher.

—Mais, monsieur le capitaine, insista le marchand.

—Taisez-vous! fit brutalement le marquis; c'est laid, ce que vous faites-là. Croyez-vous donc que tout le monde puise comme vous dans un fonds de cent mille pistoles?

—Oh! monsieur le marquis exagère! répondit en s'inclinant l'homme aux bas gris-bleu.

—Eh non! je n'exagère pas, vous les avez bien; ayez-les en écus ou en étoffes, c'est toujours les avoir. Je ne veux pas que l'on joue ainsi toujours. Mais c'est qu'il me rendrait joueur, sur ma vie, moi qui déteste les dés et qui ne puis sentir les cartes.

Bannière, sans faire attention aux coups d'œil d'intelligence que lui lançait Mme Marion, intercéda auprès du marquis irrité, en faveur du bon marchand que la mercuriale avait rendu tout rouge.

—Je vous proteste, monsieur le capitaine, dit-il, que cet honnête bourgeois que vous maltraitez ne m'a fait aucune violence.

—Si fait! si fait! il voulait vous forcer à jouer: il vous parlait de votre cheval, que diable! je l'ai bien entendu, il me semble.

Le marchand fit un effort et parut se révolter contre l'autorité du marquis.

—Et quand j'en aurais parlé, dit-il avec une certaine fermeté que Bannière trouva noble, ne dirait-on pas que l'on est vicieux pour cela? Ne jouez-vous donc jamais, vous, monsieur le marquis?

—Si, morbleu! je joue, et veux jouer même, mais c'est afin de perdre, moi. Si je croyais gagner, apprenez, monsieur, que je ne jouerais jamais. Vous n'allez pas comparer, je pense, si riche que vous soyez, votre fortune à la mienne? Dussé-je jouer et perdre un an de suite dix mille livres par jour, au bout de l'année, ma terre de la Torra n'en sera pas moins ronde.

—Quelles délicates personnes! se disait Bannière.

—On le sait, mon Dieu! on le sait, dit le marchand: mais du moment où je ne vous enprunte rien sur votre terre......

—Eh! poursuivit le marquis, puisque vous le prenez sur ce ton avec moi, mordieu! je m'en vais vous la donner belle. Ah! tu veux jouer, mon drôle, ah! tu veux exposer tes écus, compère. Eh bien, soit! mets-les sur le tapis, ces fameux écus; fais leur voir le jour; ils meurent d'envie de prendre l'air.

—Mais, monsieur le marquis, dit le marchand dont les traits commençaient à exprimer une vive inquiétude, je ne suis pas un enragé comme vous croyez; je joue sans passion, moi.

—Et moi donc! s'écria le marquis, voyez un peu si je me tourmente! suis-je tranquille ou non? Je dormais, voilà un jeune homme qui peut en faire foi. Vous m'avez réveillé, mon cher; eh bien, je veux perdre cent mille écus ce soir ou vous ruiner, cela va-t-il?

—En vérité, vous m'effrayez, monsieur le marquis.

—Allons, allons, monsieur le joueur.

—Mais on n'est pas un jeu que vous m'offrez, c'est un duel.

—Combien avez-vous?

—Sur vous?

—Sur vous en portefeuille.

—Mais, monsieur le marquis......

—Allons.

—Quoi?

—Sur table, sur table, vite!

—Mais, capitaine......

—Ah! tu recules. Oui, je comprends. Tu crains, quand il s'agit d'avoir à la pauvre bourse de notre petit dragon, mon compère recule quand il s'agit de tenir tête au coffre-fort de la Torra. Ça, voyons, brave marchand de cœur? Oui? Eh bien, alors, on avait les gros écus, et les louis d'or, et les billets de caisse, quand il n'y aura plus de gros écus ni de louis, les billets que je rendrai!

—Allons donc, puisque vous le voulez, dit le marchand.

—Si je le veux? je le crois bien!

—Absolument?

—Absolument.

Alors, se retournant vers Bannière,

—Ce diable d'homme, murmura-t-il, à le croire d'un roi. Plaignez-moi, dragon, je suis un homme ruiné.

Et avec un soupir, le marchand prit place à table. Au même instant, le jeu fut fait.

Le marquis étala des billets de caisse en un sac capable de faire frémir un cadeau du Mississipi.

Quant au marchand, en fouillant vingt fois dans sa poche et en les tirant un à un, il posa modestement une cinquantaine de louis reluisant auprès de sa pile de billets.

Vingt minutes ne s'était pas écoulées que Marion rejetait à la fenêtre de [illegible] à travers les vitres sur lesquelles elle frappait du bout de ses doigts roses. Bannière ouvrit précipitamment.

—Monsieur, dit-elle à voix basse, vous avez été volé.

Et elle s'enfuit précipitamment, ou plutôt elle s'envola comme un oiseau, sans attendre même que Bannière eût baisé les jolis doigts qui avaient si gracieusement tambouriné sur les vitres.

(A continuer.)

Bannière [illegible] à la vue des louis et des billets [illegible] du fond de son âme tous ses [illegible], tandis que sa main crispée [illegible] au fond de sa poche les cinquante ou soixante louis qui lui restaient, puis, le menton dans la main, l'œil ardent, les lèvres crispées, il s'accouda sur la table et regarda.

Quant à la marquise Marion, tout en grignotant des sucreries, elle s'approcha, moitié sur le fauteuil, moitié sur l'épaule de Bannière.

Seulement il était évident que l'émotion de Bannière ne montait pas jusqu'à elle. Elle devait être habituée à ce spectacle.

Les coups s'engagèrent furieusement. Comme l'avait dit le marchand, la partie ressemblait, non à un jeu, mais à un combat!

Le marquis eut d'abord l'avantage et railla fort agréablement son adversaire.

Tous les louis du marchand, moins un, allèrent faire connaissance avec les billets de caisse du marquis.

Mais à ce dernier louis la chance tourna, et le marchand se mit à gagner à son tour, mais de telle façon et avec une si grande violence, que ce fut à son tour le tas de billets qui fondit comme beurre, et qui s'achemina petit à petit vers la droite du marchand.

Au reste, Bannière demeurait en admiration. Il était impossible de perdre avec plus de grâce et de désinvolture que le noble marquis.

Quant à Bannière, tout simple spectateur qu'il était, il sentait la sueur lui couler sur le front. Si l'on est vraiment joueur, on n'a pas besoin de jouer pour éprouver des émotions: il suffit de voir jouer.

Les sommes disparues de la liasse de billets devaient être énormes.

Le pauvre marchand semblait de plus en plus embarrassé. Il était honteux de son bonheur.

C'était un véritable assaut de grandeur d'un côté, d'honnêteté de l'autre.

Bannière en avait les larmes aux yeux. Il se sentait incapable de gagner ou de perdre ainsi.

—Ah! monsieur, disait le marchand, ah! monsieur le marquis, arrêtons-nous, je vous en supplie. Vous êtes en mauvaise veine.

—Bon! répondit le capitaine, pour une cinquantaine de mille livres voilà bien de l'embarras! Voyons, continuons!

—Madame la marquise, s'écriait le marchand en joignant les mains, suppliez M. le capitaine de s'arrêter.

—Bah! ma femme aura deux diamans de moins dans l'écrin que je compte lui donner à sa fête, fit le marquis; et elle n'en fera pas plus mauvais visage à son mari, n'est ce pas, Marion?

La marquise haussa les épaules.

—Il est vrai que la veine est surprenante, n'est-ce pas, monsieur le dragon? dit le marchand.

—Surprenante en effet, dit Bannière, et je n'ai rien vu de pareil. M. le marquis perdrait dans le cas de perdre de soir tout ce qu'il possède.

Bannière achevait à peine qu'une combinaison d'as vint encore enlever deux mille livres au marquis.

—Oh! pour cette fois, c'est trop fort! s'écria le marchand, je renonce à jouer, je gagnerais trop.

Et il jeta les cartes, comme dégoûté de son bonheur.

—Ah! compère, dit le marquis, un dernier coup de dix mille livres.

—Oh! monsieur le marquis, réfléchissez.

—A quoi?

—Réfléchissez que vous êtes dans le malheur, et que ce sont dix mille livres perdues.

—Non pas; j'ai une idée, moi.

—Laquelle?

—C'est que je me rattraperai sur ce coup.

Le marchand secoua la tête.

—Allons, allons, un dernier coup, dit Bannière vivement intéressé.

—Soit, dit le marchand, puisque vous le voulez. Mais comment jouerons-nous ces dix mille livres?

—En un tour de cartes, au plus beau point.

—Tenu.

Qu'il fit le jeu.

Le marquis eut six cartes en carreau, mais le marchand en eut sept en cœur.

Il ramassa les dix mille livres; puis en le vaut.

—En vérité, monsieur le marquis, dit-il, je suis confus, et j'espère que vous vous rappellerez que c'est vous qui m'avez forcé de jouer.

—Bon, bon, dit le marquis en souriant, de deux hommes qui jouent l'un contre l'autre, il faut absolument que l'un ou l'autre perde. Seulement, je ne vous demande que cette belle robe de damas que vous gardiez pour la princesse de Beaufremont, donnez-la à ma femme.

—Eh! madame, celle-là et deux autres encore avec, si elles vous sont agréables.

Bannière s'essuyait le front avec son mouchoir.

—Jamais je ne vis pareille partie ni pareils joueurs, dit-il tout haut.

—Que c'est triste pourtant! s'écria le marquis en levant philosophiquement les yeux au ciel, et que la fortune est aveugle! Voilà que je fais gagner soixante mille livres à un millionnaire tandis que j'ai en face de moi un pauvre cadet que le tiers de cette somme rendrait peut-être bienheureux.

—Oh! vingt mille livres! Oui vingt mille livres me rendraient bien heureux, murmura Bannière, en songeant que de ces vingt mille livres il en dépenserait quinze pour retrouver Olympe, et que ce serait bien malheureux si, avec ces cinq mille livres, il ne la retrouvait pas.

—Et cependant, continua de la Torra, s'enfonçant dans ses rêves de plus en plus philosophiques, que fallait-il pour cela? Que monsieur, et il montrait Bannière, que monsieur fût assis où est cet imbécile de marchand, et que cet imbécile de marchand fût assis où est monsieur.

—Dame! que voulez-vous, monsieur le marquis? C'est le sort, fit le gagnant.

—Non, c'est la veine. A votre place, le dragon n'eût pas gagné, peut-être.

—En fait, interrompit le marchand avec conviction.

—Eh! et pourquoi? demanda Bannière.

—Monsieur, parce que la veine appartient à la place, dit sentencieusement l'homme aux bas gris bleu, et non pas au joueur.

—Croyez-vous? fit Bannière.

—Il a raison, dit le capitaine, il a ma foi raison.

—Ainsi, vous vous rangez à l'avis de monsieur, fit Bannière.

—Oh! parfaitement; je ne suis pas entêté, moi.

—Mettez-vous donc là un peu, monsieur le dragon, dit le marchand en poussant Bannière à cette fameuse place, et essayez, voyons.

—Oh! par ma foi, non! dit le marquis, assez de jeu comme cela; j'ai les mains malades de remuer des cartes.

—A blanc, à blanc, insista le marchand.

—Non, les chances ne dureraient pas; elles suivent l'argent sur le tapis et non l'idée du joueur dans son cerveau.

—Eh bien! dit Bannière, on peut essayer avec quelques écus.

—Avec un seul écu, par curiosité, soit, dit le marquis.

—Impossible, dit Bannière de son ton le plus aristocratique.

—Et pourquoi cela?

—Parce que je n'ai que de l'or.

—Soit, dit indifféremment le marquis; risquez donc un louis, puisque vous le voulez absolument.

Et se rameyant avec nonchalance, il mêla les cartes en homme mal habitué à se donner la peine qu'il se donnait pour un si petit jeu.

Bannière coupa, le marquis donna les cartes. Bannière leva son jeu.

Il s'y trouvait trois as, trois rois, trois dames et un point de six cartes.

Bannière écarta deux dames et un roi, car il était second en cartes.

Il releva un as et les deux dernières cartes de son point.

Il abattit son jeu: il gagnait sur le coup.

Le marquis lui jeta un louis en se tordant de rire.

—Oh! c'est infiniment curieux, dit le marchand, continuez donc.

On recommença. Bannière gagna encore.

On fit une troisième partie, Bannière gagna toujours.

Alors, le marchand proposa de doubler pour voir, avec une pareille veine, quelle somme Bannière pourrait gagner.

Le démon du jeu était en lui, hurlant au fond de son cœur:

—De l'or! de l'or! de l'or!

Il accepta. En une demi-heure, il gagnait deux cents louis en billets de caisse.

Alors la chance tourna. Sans doute la veine était épuisée.

Bannière commença de perdre et en fut enchanté. Comme le marchand, il était honteux de son bonheur.

Mais il continua de perdre avec un tel malheur, que son enthousiasme cessa.

Cependant Bannière n'avait encore perdu que ce qu'il avait gagné; il pouvait considérer les parties faites comme un néant, s'arrêter là, et ne pas entamer ses louis.

Bannière était vrai joueur: il n'eut pas ce courage.

Il entama ses louis.

Une fois entamés, les louis s'en allèrent deux à deux, quatre par quatre, six par six. Bannière avait soixante louis; ce fut un court l'affaire d'une demi-heure.

Soixante louis, c'est-à-dire plus qu'il ne lui en fallait pour chercher et retrouver Olympe.

Le marquis [illegible] visible [illegible] Bannière.

Bannière [illegible] pour reconquérir [illegible] peu pour [illegible].

Mais à son grand étonnement, le capitaine secoua la tête.

—Mon principe, dit-il, principe dont je ne me départirai jamais, attendu qu'il repose sur la morale, est de ne pas encourager la jeunesse à se ruiner. Ainsi, monsieur le dragon, s'il vous plaît, abstenons-nous.

Bannière fut bien un peu étourdi; mais au mot de morale, il fut obligé de reconnaître la supériorité du marquis sur lui, du marquis qui venait sans sourciller de perdre soixante mille livres. Il baissa donc le nez comme un écolier.

Alors le marchand se pencha amicalement sur lui:

—Allons, jeune homme, lui dit-il, il vous reste le cheval. Que diable! faites rendre gorge à M. le marquis. Le cheval contre dix pistoles!

—Hein! fit de la Torra.

—Je dis le cheval contre dix pistoles, répéta le marchand.

Puis, tout bas à Bannière:

—Pardieu! dit-il, si vous perdez, vous ne perdrez pas grand'chose.

C'était au tour du marquis de mêler les cartes. Il eut dans son jeu, au dernier coup, juste ce que Bannière avait eu dans le sien au premier.

C'était extraordinaire.

Tout de ténacité dans la guigne étonna le dragon, malgré lui, commença de devenir [illegible].

Il [illegible] même plus de quoi payer la [illegible] avait faite dans l'auberge.

Il [illegible] réservation en riant, Il est vrai [illegible] des lèvres.

Mais le marquis, au grand étonnement de Bannière, au lieu d'agir en grand seigneur, en lui faisant des offres de service, pirouetta sur ses talons et gagna la porte.

Quant au marchand, il avait déjà disparu.

Bannière était seul [illegible] qu'il venait de [illegible] le seul moyen de retrouver Olympe et [illegible].

Marion seule sortit de la salle derrière le marquis de la Torra.

Elle se retourna en exhalant un soupir, et elle fit ces deux gros larmes.

Et elle fut [illegible] ses doigts roses à la hauteur de ses lèvres, elle jeta des yeux à Bannière un [illegible].

Bannière compris que [illegible] et par conséquent, [illegible]. Il n'osa pas beaucoup, mais il chercha.

OFFICIEL.

N° 2—ACTE

Pour approprier une certaine somme de l'argent des écoles, à l'effet de payer aux paroisses de l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans, le montant revenant dû et qui leur revient des collectes de l'année dernière.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en Assemblée générale, que la somme de cent trente-huit mille piastres, soit et demeure appropriée des fonds des écoles publiques, maintenant dans le Trésor, à l'effet de payer aux paroisses de l'Etat et à la ville de la Nouvelle-Orléans respectivement, le montant qui leur est dû et qui leur revient des collectes de l'année dernière, ainsi qu'il appert d'après la proportion établie; lesdits montants être payés de la manière prescrite par les actes créant les écoles publiques.

Signé: JOHN E. KING, Orateur de la Chambre des Représentants.
Signé: J. B. PLAUCHE, Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.
Approuvé le 29 janvier 1852.
JOSEPH WALKER, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme:
CHARLES GAYARRE, Secrétaire d'Etat.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI SOIR, 31 JANVIER.

COTON.—Le marché au coton a été calme; les ventres ont été de 4000 balles aux anciens prix.

TABAC.—30 boucauts tabacs ordinaires de Mason County ont été vendus à $[illegible] cts la lb.

SUCRE & MELASSE.—Les marchés sont tristes, 150 boucauts de sucre ont été faits de 3 1/4 à 4 1/2 cts pour le fair, et 500 barils mélasse de 18 à 20 cts le prime.

FARINE.—La demande est limitée.

PROVISIONS.—Il ne s'est vendu que des lots de détail.

CHANGE.—Les cours n'ont pas varié.

FRET.—Rien de nouveau aujourd'hui.

Lunch! Lunch! Lunch!

UN excellent lunch sera servi à partir de lundi 2 de février, chaque jour, entre 10 heures et Midi, au café de la rue Bienville, n° 46, encoignure Bienville et Exchange Alley. Nos amis et le public en général sont respectueusement invités. 2fv—1s

☞ M. H. Cramer est devenu notre associé à dater de ce jour, 1er février 1852.

2fv—2f CRAMER & Ce.

Bureau de l'Agence de la Compagnie d'Assurance du Soleil.

Nouvelle-Orléans, 31 janvier 1852.

LA balance des revenus de cette Compagnie pour l'année 1848 et la moitié de ceux de l'année 1849, sont payables à ce bureau.

3fv—1m L. MATHEWS, Agent.

DEMANDE—Une bonne nourrice. Une négresse sans enfant serait préférée. S'adresser au bureau de l'Abeille. 2fév

AVIS—Les articles qui me concernent dans le Courrier de samedi et le True Delta de dimanche, sont dénués de fondement presqu'en totalité.

Je ne suis pas gardien d'un dépôt sur la Levée, je n'ai nullement été envoyé en prison comme on le dit, et de plus M. Payen n'a aucunement autorisé ces journaux à insérer son opinion sur mon compte.

P. BERDOLOZ.

2fv—1f Encoignure Levée & Ste-Anne.

NOTICE est par les présentes donnée à toutes les personnes ayant des réclamations à faire contre la succession de feu Pierre Emmanuel Chevalier, d'avoir à présenter leurs comptes à Paul Emile Lecesne, notaire public, au coin de la Bourse No 129, ou à Mme Ferdinand Oppenheim, exécutrice testamentaire du défunt, à l'ancien domicile du sieur Chevalier.

2fév—3m10j EUGENIE OPPENHEIM.

Toiles et Linge Damassé.

P. & E. REILLY & CO.

VIENNENT de recevoir leur assortiment de printemps composé de:

4/4 toiles fortes et ordinaires pour homme.
4/4 batiste pour dames et enfants.

Toiles de Paris

TOILES rayées et à dessins,
Flanelles, toiles chamois et grès de lin
[illegible] très riche pour nappes
[illegible] nappes damassées.
[illegible] serviettes unies et damassées,
SERVICES COMPLETS, toile de Courtrai,
[illegible]
300 douzaines serviettes pour restaurants;
[illegible] toile à draps très supérieure,
[illegible] à oreillers,
Bobettes imprimées pour robes.

NOTA—Toutes nos toiles sortent des meilleures fabriques d'Irlande, et y seront vendues avec toutes garanties aux prix les plus avantageux.

P. & E. REILLY & Ce., 2fév Encoignure Royale et Canal

Bottes, Souliers et Chapeaux.

[illegible] caisses en débarquement du navire Meta[illegible] 3000 caisses en magasin formant un assortiment complet convenable pour le commerce de la ville et de campagne. A vendre par J. HOBBS & Co. successeur de R. G. Hobbs, 12, rue Douane. 29v

BOTTES POUR LA BOUE, Brodequins, [illegible], Chapeaux communs et en laine, à vendre par FROST & Co. 2fév 16, Magasins

EN débarquement du navire Ocean Star, venant de Bordeaux:

60 barriques vin rouge ordinaire
12 do do C. Larroux, pour famille,
15 do vin blanc Haut Sauterne.
13 quarts eau-de-vie cognac.
[illegible] caisses [illegible] et Frontignan, qualité supérieure, à vendre par P. LONGIS 2fv 47, Vieille Levée

EN débarquement du navire Beatrice, venant de Bordeaux:

[illegible] paniers champagne grande et petites bouteilles de J. A. Garreaux.

A vendre par P. LONGIS 47, Vieille Levée.

BOUTEILLES, bouchons, &c. [illegible] 10 balles bouchons [illegible], 500 dames-jeannes de un et deux gallons, à vendre par PAUL JUGE, FILS & Co, 2fv 27, rue St Louis

COGNAC ABSINTHE, &c.—30 1/4 pipes cognac [illegible] 10 1/4 do do do, 100 caisses absinthe [illegible], à vendre par PAUL JUGE FILS & CO. 27, rue St Louis

VIN ROUGE & BLANC—60 barriques vin rouge St Julien Médoc, 150 barriques vin rouge St Estèphe, 300 caisses vin St Julien Médoc, 100 barils vin blanc Haut Sauterne, 4 barriques do do, 100 barils vin blanc Barsac, 150 caisses vin blanc Haut Sauterne, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 2fv 27, rue St Louis

MUSCAT—100 caisses vin Muscat de Frontignan, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 27, rue St Louis

HUILE D'OLIVE—300 paniers huile d'olive, à vendre par PAUL JUGE FILS & Co, 2fv 27, rue St Louis

REÇU par la barque [illegible] et à vendre par les soussignés, 73 balles tabac en feuilles de Cuba, des meilleures qualités, par Y. QUADRAS & CO, 2 fév 16, rue Douane.

VIN DE CATALOGNE—en barriques, à vendre par Y. QUADRAS & CO., 2 fév 16, rue Douane.

VINS DE XERES—en barriques et dames-jeannes, à vendre par Y. QUADRAS & CO., 2 fév 16, rue Douane.

AGUARDIENTE DE CANA—en barriques, à vendre par Y. QUADRAS & CO., 2 fév 16, rue Douane.

500,000 cigares de la Havane, de la célèbre marque [illegible], à vendre par Y. QUADRAS & CO., 2 fév 16, rue Douane.

Bureau de l'Auditeur.

Baton-Rouge, 29 janvier 1852.

CONFORMEMENT à la 35me section d'un acte de la Législature intitulé: "Acte pour établir et régler le département de la Trésorerie," approuvé le 26 janvier 1847, les noms des collecteurs de taxes suivants qui ont manqué de régler les taxes dues le 31 décembre dernier pour l'année 1850, et qui sont en conséquence devenus concussionnaires, sont par le présent publiés ensemble avec le montant dû par chacun d'eux respectivement, sans déduction:

Lewis F. Steele, paroisse de Bossier, montant dû sur le rôle de 1850	$6,016 98	
Pas de licence prise pour 1851		6,016 98
Allen Harris, paroisse de Claiborne, montant dû sur le rôle de 1850		744 38
D. M. Pritchard, paroisse Catahoula, montant dû sur le rôle de 1850	2,962 [illegible]	
Montant sur licence de 1851	187 00	3,149 [illegible]
J. A. Bonneval, 6me District représentatif, Nlle-Orléans, montant dû sur le rôle de 1850	6,370 50	
Montant sur licence pour 1852	6,067 00	12,437 50
Justin Aguillard, 9me District représentatif, Nlle-Orléans, montant dû sur le rôle de 1850	2,791 30	
Charles v. Locke, paroisse Rapides, montant dû sur le rôle de 1850	9,863 99	
Pas de licence prise pour 1851		9,863 99
J. K. Gorman, paroisse Ste Hélène, montant dû sur le rôle de 1850	376 66	
Montant dû sur licence pour 1851	312 00	688 66
W. H. Hindgrave, paroisse Ouachita, montant dû sur le rôle de 1850	4,638 56	
Pas de licence prise pour 1851		4,638 56
Harrison Rogers, paroisse St Landry, montant dû sur rôle de 1850	6,831 44	
Montant sur licence pour 1851	6,850 00	13,681 44
J. R. Arnaud, paroisse Tensas, montant dû sur le rôle de 1850		11,136 90
E. Leblanc, paroisse Vermillion, montant dû sur le rôle de 1850	2,607 67	
Pas de licence prise pour 1851		2,607 67

2fv—10f LOUIS BORDELON, Auditeur.

QUARTIER GENERAL—2me Brigade—Première Division, [illegible] Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1852—Ordre No 11—Conformément à l'ordre du major général John L. Lewis—No 23—Les compagnies de volontaires de la Brigade prendront les armes le 3 février à 2 heures, et s'assembleront sur la Place Washington. Grande tenue pour revue et inspection, conformément à un acte de la Législature, intitulé: "Acte faisant des allocations pour le support et le maintien des compagnies de volontaires," approuvé le 21 mars 1851.

Le capitaine Kennedy commandant la compagnie des carabiniers Ringgold, le lieutenant colonel Geo. A. Cronan, commandant la compagnie des carabiniers Jefferson, sont chargés en ce qui les concerne de l'exécution du présent ordre.

Par ordre, DENIS CRONAN, Brigadier Général, commandant 2me Brigade.
Colonel PABLONGUE, Inspecteur de Brigade.
31 jan—3

Pompe d'Orléans No 21.

L'assemblée mensuelle sera tenue lundi soir, 2 février, à sept heures précises. La réunion aura lieu à l'encoignure des rues Orléans et Marais, au dessus du café connu sous le nom de Trémé Exchange.

Par ordre, LOUIS O. MUARD, Secrétaire
31 jan—2

EN débarquement du navire Andover, de Bordeaux,

20 barriques vin rouge, Brane Cantenac Médoc,
10 caisses de 12 bouteilles vin blanc St Sauterne.
A vendre par V. & E. MAIGNAN.
20 déc 85 et 87, St Louis

SAVON.—600 caisses Windsor [illegible], à vendre par R. J. HART & Co.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Samedi.

Steamship Mexico, Place p. Galveston.
Navire B. [illegible] p. Boston.
[illegible] p. New York
[illegible]
Barque [illegible]
[illegible]
Brick [illegible] Newport
[illegible] Pointe à Pitre
[illegible] p. Chagres
Goélette [illegible] Thompson, Apalachicola
[illegible] Tampa Bay

Arrivés Samedi.

Navire Jos Carson, Delaney de Liverpool
John Davies Hughes de Liverpool
Elizabeth Bentley, Abell de Liverpool
Medora, Brown de New-York
Lady Falkland, Smith de Bristol
N Boynton, Smalley de Thomaston
Oscar, Gavin de Liverpool
Pollock, McIntyre de Bristol
Margaret Pollard, Cruickshank de Londres
Brick Nelio, Parrott de Rio Janeiro
Goélette Hydrangea, Bridges de New York
Lola, Pendrelle de Pensacola
Northerner, Snow de Pensacola

—STEAMBOATS—

Steamboat Bulletin No 2, Church, de Memphis, avec un chargement de coton et autres articles.
Steamboat Lexington, Mather, de Louisville, avec un chargement de farine, liqueurs, pommes, patates, oies, lard, tabac et autres articles.
Steamboat R M Jones, Ankrim, d'Alexandrie, avec un chargement de coton, &c.
Steamboat Anna, Johnston, des Opelousas, avec une cargaison de mélasse et de coton.
Steamboat Gipsey, Uro, de Bayou Sara, avec sucre, mélasse, coton, &c.
Steamboat St James, Phelps, de Yazoo City, avec un chargement de coton.
Steamboat Aleck Scott, Swan, de Memphis, avec un chargement de coton et articles.
Steamboat Isabel, Miller, de Cairo, avec un chargement de coton, &c.

Arrivés Hier.

Navire Havre, Pollet du Havre
[illegible], Livingston de Glasgow
Brick Mary Elizabeth, McConnell de Matanzas
Goélette G S Mathews, Robinson, de Ratton Island.

—STEAMBOATS—

Steamboat Swamp Fox, Cadwallader, de Ouachita, avec un chargement de coton, &c.
Steamboat Anna No 2, Laborthe, de St Martinville, avec sucre, mélasse et coton.
Steamboat Dr Beatty, Wilson, du Ouachita, avec un chargement de coton et mélasse.
Steamboat Tuscumbia, Johnson, de Yazoo River, avec un chargement de coton.
Steamboat J M Reit, Hall, de Lafourche, avec un chargement de coton, &c.

Memoranda.

Charleston, 20 janvier—Expédiée, barque Juliana, pour la Nlle-Orléans.

Départs des steamers de l'Océan Atlantique.

(DES ETATS-UNIS.)

Baltic, de New-York pour Liverpool, le 7 Février. America, de New-York pour Liverpool, le 11 Février. Europa, de Boston pour Liverpool, le 18 Février.

(D'EUROPE.)

Africa, de Liverpool pour New-York, le 19 Janvier. Europa, de Liverpool pour Boston, le 24 Janvier. Pacific, de Liverpool pour New-York, le 28 Janvier. Atlantic, de Liverpool pour New-York, le 31 Janvier.

☞ A une élection de trois directeurs de la Banque des Citoyens de la Louisiane qui aura lieu lundi prochain, 2 février, MM. A. B. Roman, Dominique Bouligny et D. F. Puig, seront supportés par

Beaucoup d'Actionnaires.

☞ La barque BARON PAGANINI, de Gênes, est maintenant en déchargement en face la Maison Rouge. Les consignataires seront requis de retirer leurs permis à la douane dans un cinq jours après le présent avis; autrement les marchandises seront envoyées à leurs frais et risques.

LANATA, GANDOLFO & Ce.
29fv 9—10, rue Jefferson

☞ Ni le capitaine ni les consignataires de la barque BARON PAGANINI ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage.

LANATA, GANDOLFO & Ce
29fv 9—10 rue Jefferson

☞ Le navire STATESMAN, capt. Anderson, du Havre, est maintenant en déchargement au poteau 14, seconde Municipalité. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis dans les cinq jours autrement leurs marchandises seront envoyées dans les magasins publics, à leurs frais et périls.

H. V. BAXTER, 29 jan 25 Carondelet.

☞ Le navire Ocean Star, capitaine J. Lord, venant de Bordeaux, est en débarquement du quai de [illegible]. Les marchandises dont les permis n'auront pas été retirés dans le délai de cinq jours, seront entreposées dans le magasin public, à leurs frais et risques.

Nouvelle-Orléans, le 27 janvier 1852.

CHARLES CAVAROC.
29 jan 100 Bienville

☞ Le paquebot régulier BEATRICE, capitaine George [illegible] Rogers, du Havre, est maintenant en déchargement au poteau No 3, Troisième Municipalité. Les consignataires sont priés de prendre leurs permis dans les cinq jours; autrement leurs marchandises seront envoyées dans le magasin public à leurs frais et risques.

H V BAXTER, 25, rue Carondelet.

TH. MOREAU,

Encoignure Royale et Toulouse,

GANTS JOUVIN, POUR HOMMES, à $1 la paire.

GANTS

J. B. SOIRON, 63, RUE STE-MARIE, 63,

Gants, vrais Jouvin, pour dames, à $1 la paire. 29 jev

Guérison des Cancers.

PAR un traitement nouvellement découvert, les personnes affligées de cancers depuis n'importe quel temps, pourront être guéries sans qu'il soit nécessaire d'en faire l'opération. Sans quelque remuant. Prix commun de $50 à $1,000 selon le degré du traitement, et sera fortifié si le malade n'est pas guéri, pourvu que le patient réussisse en cas de que ces tumeurs à la cure. Pour les détails s'adresser par lettre à la boîte [illegible] 141 à la poste. [illegible]

A vendre pour cause de départ.

L'fonds d'une épicerie avec encoignure rues Anne et Trémé; pour les conditions s'adresser sur les lieux ou à BERNARD TURPIN, 26, rue Vieille Levée.

☞ La susdite épicerie n'ayant pas été vendue à l'amiable [illegible] vendredi, 30 du courant, elle sera vendue à l'encan par M. Bernard Turpin.

☞ Les soussignés ont formé une société sous la raison de AVET Brothers, pour la continuation de GROCERIES, d'après cette publication à Chapitoulas, coin de rue, in celle ville.

Fura AVET,
J. B. AVET,
J. AVET, ce commandité.

Le soussigné fera directement la commandité.

17 jan J. AVET

Linge fait! Linge fait!

Assortiment complet de linge fait de Mode, en magasin, et dans les mains des Magasins, pour être vendu après immédiatement à des prix sans précédents. ALFRED MONROE & Co. 34, RUE MAGAZINE.

AYANT en main un immense assortiment de LINGE FAIT et désirant le réduire avant, nous possibles avant la fin de la saison, de son vendre à des prix qui défient la concurrence, nous ferons des offres aux personnes qui désirent acheter. Venez examiner l'assortiment et les prix et vous serez obligés de profiter de prendre de l'occasion.

ALFRED MONROE & Co, 34, Magazine.

Habillements et Habits en drap fin, meilleur marché que jamais.

NOUS avons environ mille habillements et habits de drap de plus qu'il ne nous faut, que nous voudrions à nos prix que ceux qui n'ont pas consulté le plus froidement. Venez voir.

ALFRED MONROE & Co.
6v—1m 34, Magazine

Pardessus! pardessus!

Vente à Grand Rabais.

PARDESSUS couverts, pardessus en drap pilote, pardessus en drap Whiting, toute espèce de pardessus peut être maintenant à ces prix plus bas qu'ils n'ont jamais été offerts à la Nlle Orléans.

ALFRED MONROE & Co, 34 Magazine

6v—1m

AVIS.

LA société existant par le passé entre les soussignés sous le titre de "North Brothers" a été ce jour dissoute par consentement mutuel. N'importe lequel des associés, et North Brothers & Co, auront le droit de liquider.

Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1851.

JAMES E. NORTH,
1 jan—1m W. H. NORTH.

EN débarquement du navire Ocean Star, venant de Bordeaux,

10 demi-pipes eau-de-vie de J. B. Godard, 12 quarts pipes eau-de-vie de J. Godard, 50 quarts-pipes eau-de-vie Ph. Godard, 45 demi pipes eau-de-vie Otard Dupuy & Co., 65 quarts pipes eau-de-vie Otard Dupuy & Co., à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co, 29 janv 17 et 19, rue St Louis.

TABAC en feuilles—véritable Vuelta de Abajo et bien assorti en qualités, pour tripes et pour capes, à vendre par Fco PUIG Y PUIG, terlen 28, rue Commune

AUX AGENTS DE STEAMBOATS—Le soussigné a en magasin des soufflets de seconde main, en très bon ordre, et à vendre à des prix modérés. S'adresser à JOSEPH MITCHEL, 15juil 26, Poydras

SUCRE de la Havane—200 caisses de la Havane, en débarquement de la barque Millaudon, à vendre par R. CAHUZAC, 30, Vieille Levée

COGNAC BRANDIES—5 quarts pipe [illegible] champagne 1825, Larronde, 10 do do Eyquem; 10 do 4me preuve, J. Curlé. En débarquement du navire Ocean Star, de Bordeaux et à vendre par V & E MAIGNAN 85 & 87, St Louis
29 janv

VINS—25 barriques vin rouge Margaux, 30 do Pauillac, 24 do St Estèphe, 57 do Médoc, 12 demi barriques vin blanc Sauterne. En débarquement du navire Ocean Star, de Bordeaux et à vendre par V. & E. MAIGNAN, 29 jan 85, St Louis

VINS—50 caisses vin rouge Brown Cantenac,
do do Larose,
44 do Lafitte,
213 do St Estèphe, Eyquem
100 do St Julien do
12 caisses muscat de Frontignan.
35 caisses vin blanc Sauterne, bouchons à l'émeri, Eyquem,
250 vins de Latour, B. Morton, Lafitte, Haut Brion, Guillere, Larose, bouchons à l'émeri, Eyquem, en débarquement du navire Ocean Star, de Bordeaux et à vendre par V. & E. MAIGNAN, 29 janv 85, St Louis

BEURRE—12 barillets Goshen de choix, en débarquement du navire Vicksburg, à vendre par W. B. BUNNELL, 29 jan 10 rue Gravier

CHANDELLES — En débarquement du navire Union, de New-York, 50 caisses Judd's Sons & Co, de diverses grandeurs, à vendre par DUNTZE & IKEN,
29 jan—14f 83 et 95, rue Royale, coin Conti

TABAC EN FEUILLE, de la Havane, des meilleures Vegas, pour capes et tripes, à vendre par Y. QUADRAS & C°, 29v 16, rue de la Douane

VIN BLANC—50 caisses en débarquement du navire Andover, de Bordeaux, à vendre par R. CAHUZAC, 30 Vieille Levée.
25fév

Bottes, Souliers et Brodequins.

500 caisses en débarquement des navires Annibal, Mascagne et Lucuyère, composant un grand assortiment de bottes pour hommes, femmes et enfants, à vendre à très bas prix par JOHN M. GOULD & C°. 31 jan

Chapeaux—Chapeaux!

Chapeaux, Panama, Leghorn, et chapeaux de paille de tous prix et qualités. Nous venons de recevoir un grand assortiment de choix reçu par la voie de New York, à vendre à des conditions libérales par J. M. GOULD & C°. [illegible]

EN débarquement du navire [illegible] du Havre,

4 caisses, de 50 balles chaque, [illegible]
6 caisses de 100 [illegible]
A vendre par NUMA LACOSTE,
31 janv No 147, rue Royale

EN débarquement du navire [illegible] du Havre,

12 caisses, de 12 fromages [illegible]
20 boîtes fromages Pâté Gruyère,
A vendre par NUMA LACOSTE,
31 janv No 147, rue Royale

VIN BLANC—100 [illegible] vin blanc [illegible], à vendre par NUMA LACOSTE, 31 janv No 147, rue Royale

VIN ROUGE [illegible]

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 26 janvier 1852.

LES actionnaires de cette banque sont notifiés que l'élection annuelle des directeurs aura lieu à la banque le lundi, 2 février, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M. RICHARD RELF, 27fév—2f Caissier.

Banque de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 26 janvier 1852.

UN dividende de cinq pour cent a été déclaré ce jour par la Direction, payable aux actionnaires à dater de lundi 2 février prochain. R. M. DAVIS 27jv Caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1852.

UNE élection par les actionnaires pour six directeurs, aura lieu à la maison de banque, N° 15, rue St Charles, le lundi 2 février prochain, entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.

9 jan G. A. FREBET, caissier.

Compagnie de Navigation d'Orléans.

Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1852.

LES actionnaires de cette compagnie sont par le présent notifiés que l'élection annuelle de douze directeurs qui devront servir pendant un an, sera tenue au bureau de la compagnie, le lundi 2 février 1852, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

Bureau, encoignure Toulouse et Franklin.

14 janv HENRY GUYOL, Secrétaire.

Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane.

31 décembre 1851.

L'ELECTION annuelle de trois directeurs, par les actionnaires, pour le terme d'un an, aura lieu le lundi, 2 de février prochain, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi.

Par ordre de la Direction.
1er janv D. F. GUEX, caissier.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 31 décembre 1851.

L'ELECTION annuelle de trois directeurs par les actionnaires aura lieu au bureau de la dite Banque lundi, 2 février prochain.

Par ordre, EMILE ROUSSEAU, Caissier.

GRAND RABAIS!

Marchandises sèches à 30 pour cent au dessous du coût, Au No 20, rue de Chartres.

LE magasin autrefois occupé par M. Thomas Brady a été tout récemment par MM. J. Abadie & Co [illegible] de vendre en grand détail: les marchandises qu'on tout partie seront vendues au comptant, avec réduction de 30 pour cent au dessous des prix courans.

Le magasin sera fermé pendant trois jours pour rabais d'inventaire, et ouvert le 26 courant. Les marchandises comprises dans le magasin ci-dessus ont été importées tout récemment d'Europe et du Nord sont fraîches et convenables pour la saison.

1 déc

CONSERVES ALIMENTAIRES—Le soussigné, agent de Joseph Peuron, de Nantes, et fournisseur de conserves pour la consommation de ses favoris en assortiment en toute les meilleures qualités de fruits, sardines, sardines à l'huile de toutes dimensions, petits truffes, cèpes à l'huile, champignons truffés, pâtés de foie, &c., à vendre en gros et en détail, à des conditions et prix modérés, par HENRY VALETON, 24 janv 30, rue St-Louis

H. DE GOER & RIFFLARD.

Marchandises françaises.

20 BALLES jaconas, Gros Oullet, Rouen & Co.
4 caisses broderies et valenciennes;
2 caisses lin
10 balles cotonnade bleue,
4 do do [illegible]
3 caisses tarlatane [illegible]
10 balles coutil lin
3 do do [illegible] coton,
2 do gingham fantaisie;
1 do [illegible] pour tailleurs;
4 caisses madras-deuil [illegible], à vendre au dessous du cours pour clore diverses consignations
16 jan

MARCHANDISES anglaises en débarquement:
20 balles jaconats imprimés, nouveautés (en drawback).
10 balles Planters Linens.
4 " " Taylor's padding;
4 " Brin écru double;
10 caisses Ginga ms (gingham);
" " fil et coton;
2 " Lasting noir, 2 do Silesias;
2 " Beaux Foulards de poche;
2 " Serviettes barre rouge et bleue
" Mackintosh, à vendre au prix de fabrique, par
16 jan H. DE GOER & RIFFLARD

Bureau du Trésorier de la Municipalité No. Un.

AVIS est par le présent donné qu'à vingt cinq mille piastres dans le plan d'amortissement créé pour le rachat des bons émis conformément à l'acte de la Législature, approuvé le 4 mai 1847, ce "A" le but pourvoir au paiement des dettes des Municipalités de la Nouvelle-Orléans."

Que cette somme devra être employée à cet effet des propositions cachetées seront reçues par moi jusqu'au samedi 27 mars 1852, à midi, heure à laquelle il sera procédé à l'ouverture de ces propositions. Sous la réserve du rejet [illegible] [illegible] en dessous de la somme annoncée, ou pour les propositions [illegible] par la loi.

Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1852.

J. A. DUREL, Trésorier

AVIS.

Bureau du collecteur des taxes sur Cafés, Grocerie, Restaurans, Billards, Salons de bière, Auber, &c.

PREMIERE MUNICIPALITE.

LES propriétaires des susdits établissements sont par le présent notifiés de se mettre immédiatement de leurs licences.

Tout établissement ouvert sans avoir sa licence sera immédiatement poursuivi.

VICTOR LABATUT,
16 jan—tu Collecteur.

CIGARES DE LA HAVANE—M. Durede, La Fé, [illegible] La Vuelta, [illegible], Lord Wellington, &c., à vendre par Y. QUADRAS & C°, 2fv 16, rue de la Douane

VIN DE XERES—[illegible], à vendre par Y. QUADRAS & C°, 2fv 16, rue de la Douane

CANAYARA—Petits et grands en quarts de cinco, à vendre par Y. QUADRAS & C°, 2fv 16, rue de la Douane

EN débarquement du navire Elizabeth Hamilton du Havre: 50 douzaines fromages de Gruyère, 200 demi-tierçons de [illegible], 200 do do [illegible] et 5 do do, à vendre par LANATA, GANDOLFO & C°, 27 janv 9 et 10, rue Jefferson

FROMAGE DE GRUYERE—22 douzaines en débarquement du navire Eliza Hamilton du Havre, à vendre par B. TALAMON, 27 janv 182 et 186, rue Royale

VIN de Bergerac—50 barriques vin rouge et blanc, à vendre par B. TALAMON, 27 janv 182 et 186, rue Royale

CONSERVES—100 caisses de 100 boîtes petits pois au naturel, 10 caisses de 100 boîtes sardines à l'huile, 4 caisses de [illegible] truffes du Périgord, 2 boîtes saumon à l'huile, 25 boîtes homard à l'huile, à vendre par B. TALAMON, 27 janv 182 et 186, rue Royale

VIN rouge et blanc de différens crus et qualités, en magasin et à vendre par B. TALAMON, 27 jan 182 et 186, rue Royale

BOUTEILLES vides—300 paniers bouteilles vides, 6 paniers demi-bouteilles vides, en magasin et à vendre par B. TALAMON, 27 jan 182 et 186, rue Royale

PRUNES en caisses de fantaisie et en quarts et barils, en magasin et à vendre par B. TALAMON, 27 janv 182 et 186, rue Royale

VINAIGRE—[illegible] vinaigre blanc de Orleans [illegible], à vendre par B. TALAMON, 27 jan 182 et 186, rue Royale

EAU DE FLEUR D'ORANGER—Un assortiment complet de flacons ordinaires et flacons de fantaisie, en magasin et à vendre par B. TALAMON, 27 janv 182 et 186, rue Royale

EN débarquement du navire Statesman, venant du Havre, 150 meules fromages de Gruyère, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD, 29 jan N° 103, rue Royale

EN débarquement du navire Ocean Star, de Bordeaux:

60 barriques vin rouge Montferrand,
16 barils vin blanc Sauterne;
30 caisses do do;
220 do vin rouge St Estèphe;
29 [illegible] Cognac Ch. Jobin & Co, à vendre par H. NOEL & GUIRAUD, 29 jan 103, rue Royale.

GRAINE d'oiseaux—15 barils graines d'oiseaux, à vendre par JOS LANATA, n° 11, Jefferson—12, Toulouse.

FLEURS d'oranger—20 estagnons fleurs d'orange d'Italie, à vendre par JOS LANATA, 29v N° 11, Jefferson—12, Toulouse

A vendre par le soussigné, en débarquement de l'Ocean Star, venant de Bordeaux, 60 barriques vin rouge Pauillac Médoc 1849. JOS LANATA, 29v N° 11, Jefferson—12, Toulouse

ATTENDU par le navire l'Adriatic, capt. S. Sound, de Bordeaux:

67 barriques vin rouge St Estèphe Médoc 1849, 100 caisses de 12 bouteilles vin rouge vieux Chateau Belair Médoc 1re qualité; 25 barriques vin rouge vieux Margaux Médoc 1845. JOS LANATA, 29v N° 11, Jefferson—12, Toulouse

VIN Rouge—2 barriques vieux vin véritable "St. Estèphe" en magasin et à vendre par GILDEMEESTER & C°, 29v 33, rue Gravier

JAMBONS—Stagg et Shays, John Shays, et Davis jr, nouveau jambon Suisse, à vendre par SECCOMB & VOORHIES, 19janv 15, Tchoupitoulas.

BEURRE—200 barillets de l'Ouest, 65 demi barils Roll choix à vendre par SECCOMB & VOORHIES, 19janv 15, Tchoupitoulas.

BŒUF—100 barils, 200 demi barils, B. M. Davis, mess, pour famille, 75 barils, 100 demi do Wyer, mess, 100 barils prime, à vendre par SECCOMB & VOORHIES, 19janv 15, Tchoupitoulas.

DIVERS—60 demi barils maquereaux, 50 barils langues de bœuf, 40 caisses langues fumées, 10 barils bœuf sec, 25 barils alcool, 60 barils whiskey Olive, 10 barriques cidre [illegible], à vendre par SECCOMB & VOORHIES, 19janv 15, Tchoupitoulas.

PAPIER—700 rames papier à lettre et écolier, assortis, en magasin et à vendre par W. B. BUNNELL, 21 jan 10 rue Gravier

FROMAGES—Par les navires [illegible] et Beatrice, du Havre, 200 fromages Pâte grasse, 30 douzaines Neufchâtel, 20 douzaines Tête de Mort, 30 fromages de Gruyère, à vendre par DUNTZE & IKEN, 30 janv Enc. Royale et Conti.

SAUCISSONS de Lyon—Reçu par le navire Beatrice, du Havre; 500 livres de saucissons de Lyon, à vendre par DUNTZE & IKEN, 30 janv Enc. Royale et Conti

CIGARES de la Havane—200,000 de la marque Graviola, bien connue des connaisseurs "J. Gutierrez," en débarquement de la barque Millaudon, de la Havane, et à vendre au magasin du soussigné où l'on trouvera constamment un grand assortiment de cigares de la Havane, des marques les plus en vogue et manufacture véritable. J. M. CABALLERO, 30 janv 28, Vieille Levée, entre Douane et Bienville

Cigares de la Havane.

750,000 Cigares de la Havane de toutes les qualités et des marques les plus recherchées, telles que Cabanas, Figaro, El Sol, Silvia, Partagas, Regalia, Tres Castillos, Quatro Sobrinos, San Roman, Dos Hermanos, Concordia, Partagas, Ugues, Intimidad, Floridana, Conquista, Dos Bandera, et beaucoup d'autres en magasin et à vendre par D. BORNIO Jr, 31 jan 34, rue Gravier

CIGARES de la Havane—6 barils cigarettes des meilleures marques, telles que Figaro, Gonzalez [illegible] et différentes autres, en magasin et à vendre par D. BORNIO jr, 34, rue Gravier

TABAC DE LA HAVANE EN FEUILLES—50 balles tabac de la Vuelta de Abajo, pour capes et tripes, à vendre par D. BORNIO Jr., 31 janv 34, rue Gravier.

CADURA—[illegible] barils tabac de la Havane, excellente qualité, à vendre par D. BORNIO Jr., 34, rue Gravier

[illegible]

AMUSEMENTS.

Théâtre d'Orléans.

MARDI, 3 FEVRIER

3me Représentation de

LA REINE DE CHYPRE.

Grand'opéra en cinq actes, d'Halevy.

☞ On commencera à 6 3/4 heures.

Au premier jour:

LES MONTENEGRINS.

Théâtre des Variétés.

LUNDI, 2 FEVRIER 1852.

Le spectacle commencera par le vaudeville intitulé TWO BONNY CASTLE, terminé par le ballet de la TEMPTATION, par la troupe des Montplaisir.

Mr. E. BOULANGER de Paris, Et pianiste de sa majesté la Reine d'Angleterre, Mr. E. Boulanger a l'honneur d'annoncer qu'il donnera

UN GRAND CONCERT

à la Salle de l'Armory

LE VENDREDI SOIR 6 FEVRIER 1852.

Il sera assisté par plusieurs artistes distingués et par l'Orchestre du Théâtre d'Orléans.

☞ Prix d'entrée $1,00. On peut se procurer des billets aux magasins de musique de MM. W. P. Mayo et Taylor et librairies dans les principaux Hotels.

☞ Les portes seront ouvertes à 6 1/2 heures et le Concert commencera à 8 heures.

BAL DU GLOBE.

Encoignure St-Pierre et St-Claude.

Le public est informé que l'ouverture de cette belle salle a eu lieu SAMEDI 4 du courant, et qu'il y aura un BAL MASQUE qui continuera pendant toute la saison d'amusement. Des affiches placardées à toutes les encoignures et dans tous les endroits publics feront connaître les jours où les bals auront lieu.

Un orchestre choisi, sous la direction d'un habile chef, exécutera les valses, polkas et contredanses les plus modernes.

Dans un salon près de la salle, se trouvera une buvette où toutes les meilleures liqueurs et rafraîchissemens seront servis. Aussi—un restaurant placé sous la direction d'un excellent cuisinier.

Cinq officiers de police nommés par le recorder préserveront la paix et le décorum pendant le bal.

☞ Personne ne sera admis dans le bal avec des armes. S. VIOSCA,
8 nov Propriétaire.

Ve HEBERT & CO., 149, RUE DE CHARTRES.

A placer quelques abonnements au JOURNAL DES FLEURS.

Paraissant à Paris le 1 de chaque mois.

"Chaque mois, ce journal apportera l'image de quelque fleur d'un sort origine, ses mœurs, son caractère et les faits historiques qui s'y rattachent. Il en trouve les détails dans leurs longues veillées. Ils le viennent de l'horticulteur d'entretenir avec les fleurs aimées dans la serre ou [illegible]. Il y a là des histoires et de la campagne, donne la direction sur le fruit de quelques heurettes tout leur fantaisie."

20 janv (Le Journal des Fleurs, No 1.)

J. V. QUADRAS & Co., 16, RUE DE LA DOUANE, importateurs de produits de la Havane, tiennent constamment un grand assortiment de cigares de la Havane de la célèbre marque El Dorado, et de tabac en feuilles des meilleures Vegas. 29v

VIN BLANC—30 demi-barils G. de Gosline, en débarquement de l'Ocean Star, de Bordeaux, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 29 jan 84, rue de la Douane

PRUNES—50 boîtes prunes [illegible], 40 quarts de prunes, 15 jarres, en débarquement de l'Ocean Star, de Bordeaux, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 29 jan 84, rue de la Douane.

VINAIGRE BLANC—40 demi-barils en débarquement de l'Ocean Star, de Bordeaux, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 8 jan 84, rue de la Douane

EAU-DE-VIE—P. Levêque, en quarts et huitièmes; Michelin, en quarts et huitièmes; Martin Arnaud en quarts; C. de Gasline, en demi-pipes, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 29 jan 84, rue de la Douane

Salle de Billard,

92, rue de la Commune, près de Verandah.

CE nouvel établissement se recommande aux amateurs de billard par les magnifiques tables qui s'y trouvent et le luxe avec lequel il est tenu [illegible]. On trouvera dans cette salle quatre tables neuves, et une autre table pour le jeu de carambole ou de poule. Les meilleures liqueurs et cigares qui ont servis pour les tables sont constamment assuré. Le tout assortiment de liqueurs [illegible] ainsi que tout ce qui est nécessaire pour les amateurs.

Les personnes qui désireront avoir des cabinets d'abonnés, pourront s'adresser au propriétaire chez E. ANTONINI, rue Conti, 14 29 jan—1m

ADOLPHE BLACHE, 30, rue Royale,

Entre Conti et Bienville.

INFORME les dames qu'il a un assortiment très varié d'objets de fantaisie:

Coiffures de toutes sortes,
do et oreilles
do pour mariées
Bas pour chambre, brodés,
do et brodés
do en laine pour dames,
Tours de goût, rubans et cygne
Eventails très riches: do simples.
Porte-bouquets, écrins de toilette et en tout genre.

EN LOTERIE—Un magnifique service de dessert en porcelaine décorée avec les pièces principales en cristal bleu doré—Valeur mille piastres. 29 jan

Bottes, Souliers et Brodequins,

en débarquement du navire Rebecca et en magasin, [illegible] 1,200 caisses de bottes, souliers, brodequins, chapeaux et casquettes, formant un assortiment complet et convenable pour la campagne et principalement pour la ville, à vendre par FROST & CO., 16, Magasins.

Académie d'Ecriture et de Tenue des Livres.

J. DOLBEAR, No 36, rue du Canal—(Entre les rues Bienville et Conti). Les cours du matin à 9 heures, pour les dames et les enfants, et le soir à 7 heures, pour les messieurs. Le système Dolbear de tenue des livres, l'enseignement de l'écriture et de l'arithmétique commerciale, [illegible], en français et en anglais.

Académie d'Ecriture de Dolbear.

[illegible] Messieurs, Dames et Enfants pourront en peu de temps acquérir une belle écriture en suivant les cours de cet établissement. Heures de leçon de 8 à 11 heures A. M. de 4 à 6 heures P. M. et de 7 à 9 heures du soir.

CHOCOLAT espagnol véritable, à vendre par Y. QUADRAS & C°, 29v 16, rue de la Douane

CHAMPAGNE—100 paniers champagne de la marque Bouché Fils & Drouet, et Star, en grandes et demi bouteilles, en débarquement du navire Elizabeth Hamilton, du Havre, à vendre par J. A. J. TARDOS, 31, Vieille Levée.

EAU DE VIE—10 demi et 20 quarts eau de vie de J. Poisson Propriétaires à la Rochelle, pipes [illegible] de Dufarrier Cognac, 10 quarts pipes [illegible] de 1840, 10 quarts pipes [illegible] de 1830.

3 demi pipes eau de vie Laurent et Dupont, pâle, 10 quarts eau de vie américaine, kardé, à vendre par THOMAS PINET & Co, 2 jan 29, rue Conti

P. LAUTROIS,

No 66, RUE DE CHARTRES.

MAGASIN de modes; composé de ses principaux articles de modes ainsi que des modes de nouveautés et un joli assortiment d'articles de fantaisie et d'utilité.

COURS PUBLIC AU LYCEE.

☞ Le comité de direction des écoles publiques de la seconde municipalité annonce au public que la salle du Lycée de la seconde municipalité, M. Gliddon, ci-devant consul des Etats-Unis au Caire, fera un cours de douze soirées sur les antiquités égyptiennes, etc., qui commencera vendredi soir 23 janvier, et continuera tous les mardis et vendredis jusqu'au 2 mars.

A la onzième soirée, le 27 février, une momie égyptienne sera exposée à l'audience.

Pour le SUJET DE CHAQUE LECTURE et les détails, voyez les programmes qui seront obtenus avec les BILLETS, à la librairie de la seconde municipalité et aux magasins de MM. NORMAN & STEEL, au bureau de l'Hôtel St-Louis et du Verandah, et à la porte les soirs de cours.

☞ Ce cours sera suivi par des lectures sur d'autres sujets scientifiques, conformément aux ordonnances relatives à la librairie et le Lycée.

CONDITIONS.

Billets pour un cavalier et deux dames pour toutes les lectures ... $5 00
Billet pour une seule personne ... 4 00
Admission pour une seule lecture excepté le jour où sera exhibée la MOMIE EGYPTIENNE, ou tous les non-souscripteurs paieront une piastre chacun ... 50 cts

☞ Les portes seront ouvertes à 7 heures moins un quart et les lectures commenceront à 7 heures et demie précises.

N. R. JENNINGS, R. H. POWELL, HOWARD SMITH, M. D.
} Comité du Lycée et de la librairie.

LES soussignés ont formé une société sous la raison de F. HENRY & ARROYO, pour les affaires de groceries, au No. 14, rue Bienville, d'après acte passé par-devant Théo. Guyol, notaire public en cette ville.

F. HENRY,
26 janv—3m FELIX ARROYO.

CHAUX DE THOMASTON—2,000 barils chaux de pierre de Thomaston, en débarquement et à vendre par THS. BLOIS & C°, 23jn 91, rue des Magasins

CIMENT—500 barils ciment hydraulique de Rosendale, en débarquement et en magasin, à vendre par THS. BLOIS & C°, 23jn 91, rue des Magasins

BRIQUES A FEU—40,000 anglaises; 25,000 Pittsburg; 20,000 Pennsylvanie, à vendre par THS. BLOIS & C°, 23jn 91, rue des Magasins

VERMOUTH, kirsch et absinthe—100 caisses vermouth Le Noël Fils & Co, 50 caisses Kirsch do do, 150 do absinthe do do. En magasin et à vendre par ANT GIRAUD, 30 jan 46, Vieille Levée

CURACAO—12 caisses curaçao, qualité supérieure, 6 caisses marasquino do, 4 caisses liqueurs ass. en carafes. En magasin et à vendre par ANT. GIRAUD, 30 janv 46, Vieille Levée

FRUITS CRISTALLISES—10 paniers fruits cristallisés, bien frais, en boîtes de 1 livre, à vendre par ANT. GIRAUD, 30 janv 46, Vieille Levée

AMANDES—En coque et barils, en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, 30 janv 37, Commune

CIGARES—Un grand assortiment des meilleures cigares de la Havane, Principe, toujours en magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, 30 janv 37, Commune

SUCRE—Brut et jaune, de la Havane, à vendre par LABORDE & XIQUES, 30 janv 37, Commune

BOUTEILLES vides—100 paniers de 100 bouteilles vides de 22 et 24 onces;

24 paniers de 100 demi do do de 12 onces,
6 do do 100 bouchons complets, pour Maraschino
50 do de 100 bouteilles vides, verre blanc, forme ordinaire.
20 do de 100 do do anglaises.
25 do de 100 do do vert do
100 caisses de 12 do do noire,
20 do de 12 do do blanc, étiquetées durées; 130 de 147 do maraschino.
30 caisses de 12 bouteilles, [illegible] pour Dantzick.
105 do de 12 [illegible], pour Maraschino, à vendre par NUMA LACOSTE, 30 janv 147, Royale

EN débarquement du navire Beatrice, du Havre:

25 caisses de 12 fromages, Ch. Poser de Meaux [illegible]
A vendre par NUMA LACOSTE, 30 janv 147, rue Royale

EN débarquement du navire Elizabeth Hamilton du Havre: [illegible] de Lyon, à vendre par NUMA LACOSTE, 30 janv 147, rue Royale

[illegible] à vendre par NUMA LACOSTE, 30 janv 147, rue Royale

[illegible]

VENTES DE CE JOUR.

Absinthe, Eaux-de-Vie, Sardines, &c.

PAR BERNARD TURPIN.

AUJOURD'HUI lundi, 2 février 1852, à 11 heures, il sera vendu à l'encan au N° 26, rue Vieille Levée:

30 caisses absynthe importée,
50 do do Suisse, importée,
25 quarts cognac, 4ème preuve, en douane,
100 caisses sardines, 50 demi-boîtes cuisine,
20 paniers gallons d'Angers importé,
200 paniers bouteilles vides,
200 dames-jeannes d'un gallon
20 boucauts raisins de Corinthe
150 caisses savon de Boston,
50 do blanc de baleine
100 do "Hydraulic pressed candles"
200 do vin de St Julien,
50 paniers huile "genuine Pintaud", grandes bouteilles,
48 do do "Croce" grandes bouteilles
100 do do différentes marques, 24 onces.

Conditions—$300 comptant, au-dessus, 60 jours pour du papier à satisfaction. 2 fév

Instruments d'arpenteur, d'architecte, etc. Boîte de mathématiques.

PAR N. VIGNIE.

LUNDI 2 février, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu à l'encan sous les rues Exchange et Place de la Bourse, un lot d'instruments pour arpenteur, architecte et d'un dessinateur, boîtes de mathématiques, outils de charpentier, [illegible], armes, ornements de cheminée, vases, urnes, etc., et quatre ou cinq 100 douzaines assiettes, etc., etc. 26v

Pour le compte de ceux que cela concerne.

PAR MORPHY & NEVIUS.

LUNDI 2 février 1852, à 11 heures A. M., il sera vendu par MM. Twitty & Smith, au poteau en face de la compagnie d'assurance, rue Gravier, No 48 pour le compte de ceux que cela concerne:

2 3/4 caisses tabac W. Allen, livres
25 3/4 " " J. Hurtin, livres
25 3/4 " " J. F. Joiner, livres,
Endommagés à bord de la barque Cyane, de Richmond à ce port.

Conditions—comptant.

Immédiatement après:

120 caisses de tabac Dwarf, 1/2 livre
40 1/2 caisses " " Ivory
40 1/2 " " Douglas
40 1/2 " " Bigney
Le dit tabac est en bon état et vendu pour clore conditions libérales à la vente. 31 janv

Pour le compte de ceux que cela concerne.

PAR MORPHY & NEVIUS.

LUNDI 2 février 1852, à 11 1/2 heures, il sera vendu sur la Levée, en face de la rue Lafayette, en débarquement du steamer Natchez No 2, pour le compte de ceux que cela concerne:

251 barils et 24 tierces porc, graisse et jambon sauvés des naufrages du steamer Geo Washington et de la barge Yorktown.

Conditions, comptant. 29v

Champagne! Champagne!

PAR BERNARD TURPIN.

LUNDI, 2 février 1852, à 10 1/2 heures, il sera vendu à l'encan, au magasin No 26, rue Vieille Levée:

50 paniers de champagne, "Comte de Montbrun" grandes bouteilles.
50 paniers do do demi bouteilles
En déchargement du navire Elizabeth Hamilton du Havre, et endommagés par eau de mer, pour le compte des assureurs.
Conditions, à la vente. 30 janv

VENTES A L'ENCAN.

Encans à l'encan, par ordre du Conseil de la Municipalité No 2.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'une résolution du Conseil de la Municipalité No 2, passée dans la séance du 20 janvier 1852, et approuvée par Son Honneur le Maire le 23 janvier 1852, ordonnant la vente à l'encan d'un certain marron nommé Jordan ou Jourdan, nègre âgé d'environ 30 ans, dont le propriétaire, ou propriétaires sont inconnus, et qui n'a pas été réclamé depuis sa détention dans la geôle de ladite municipalité, d'après les publications dans les journaux, conformément aux dispositions d'un acte de la Législature approuvé le 16 mars 1848. En conséquence, je, Norbert Vignie, encanteur, dûment commissionné, date et pour cette partie, exposerai en vente publique, mercredi 3 mars 1852, à midi, dans la rotonde de la Bourse de St Louis, ledit Jordan, rue Chartres et Bienville, d'après la publication [illegible] le dernier et plus offrant enchérisseur, lequel vente devra être faite [illegible].

Conditions: comptant. [illegible] 2 fév—41

Succession de A. B. Lewis et de sa femme Annette Truché.

PAR N. VIGNIE, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du [illegible] février 1852, il sera vendu mardi 1er février 1852, à 11 heures du matin, à la résidence du défunt, en [illegible] de la rive droite du fleuve, en face [illegible] pour le compte de la dite succession.

Le lot de meubles meublants, bien cher [illegible] [illegible]

Conditions—Comptant 2 fév—41

Succession de Léopold Jacques Bocquet.

PAR H. J. DOMINGON.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 20 janvier 1852, il sera vendu au dernier domicile du défunt, rue St Louis, [illegible] Remparts et Bourgogne, le samedi 14 février 1852, à 11 heures du matin, les objets suivants, provenant de la dite succession:

[illegible] meubles, [illegible]

Conditions—comptant 29 janv

Vin rouge en caisses et Eau-de-vie de Rochelle.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MERCREDI 4 février 1852, à 11 heures et demie, il sera vendu à l'encan sur la Levée, en face de la [illegible] Première Municipalité.

1,000 caisses vin rouge St Julien.
50 quarts pipes cognac, La Rochelle,
20 quarts pipes do do
[illegible] en débarquement du navire Ocean Star, de Bordeaux.

Conditions libérales à la vente. 29 janv

Prunes! Prunes!

PAR BERNARD TURPIN.

MERCREDI, 4 février 1852, à 11 1/2 heures, il sera vendu sur la levée, vis-à-vis la Douane, 50 caisses prunes en paniers, en débarquement du navire Ocean Star, de Bordeaux.

Conditions à la vente. 30v

Succession de John H. Fayerweather.

PAR MORPHY & NEVIUS.

VENDREDI 6 février 1852, à midi, il sera vendu à l'Arcade Banks, rue des Magasins, entre Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de l'honorable seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, date du 17 janvier 1852,

10 Actions du fonds capital de la Banque de la Louisiane, [illegible], pour le compte de la succession de John H. Fayerweather.

Conditions, comptant. 31 jan

Vente à l'encan de 2000 barils Sucre raffiné, de la raffinerie de Battle Groundo.

PAR BERNARD TURPIN

JEUDI 5 février 1852, à 10 1/2 heures, il sera vendu à l'encan, au magasin de MM. Th. B. Blanchard & Co., No 28, rue de la Douane:

2000 barils sucre raffiné [illegible] en poudre et pains, de différents numéros.

[illegible]

40 quarts-pipes [illegible] cognac "Pellevoisin" pâle.
[illegible] de [illegible] du Favre
[illegible] Cognac J. Favre
3 [illegible]
[illegible] Nolet's Imperial Eagle.
[illegible] fûtailles do do de 30 gallons chaque,
20 do gelée jaune française,
[illegible] caisses sardines à l'huile, 1/2 boîtes, de Nantes,
30 do do do 1/4 do do
[illegible] do do do 1/4 do do
26 do do do do do
25 do do de boîtes entières do
25 do vin Haut Sauterne supérieur.

Vente positive—Conditions libérales.

Les catalogues seront prêts deux jours avant la vente. Les échantillons de sucre peuvent être vus à toute heure au magasin de MM. Th. B. Blanchard & Co, agents de la raffinerie au No. 28, rue de la Douane. 26 janv

VENTE REMISE

Vente par catalogue d'Eaux de Vie, Vins, Huiles, &c.

PAR BERNARD TURPIN.

JEUDI 12 février 1852, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu à l'encan, au magasin de M. A. Carrière, importeur, rue Vieille Levée, No 25, pour clore des consignations:

300 futailles eau-de-vie française, des marques suivantes: Otard, Dupuy, Castillon jeune, Da. Hennessy, Célèbre Brandy Wine, Bisquet Tricoche & C°, Alex. Seignette, Barbier & Rigourdan, Gaston, Wm. Raymond, Union Brand, Adrien, Dubouché, &c. &c.

Toutes les eaux de vie et genièvre annoncés, sont en douane.

12 pipes genièvre de Hollande, marque de la Double clé;
10 pipes do do Weesp, article de choix,
4000 caisses vin St Julien, St Estèphe, St Laurent, Cantenac, Léoville, Margaux, Médoc, Pape Clément, Chateau Latour, Chateau Beycheville, &c. &c.
150 caisses vin en demi-bouteilles;
350 do do blanc, marques diverses;
200 paniers [illegible] importés;
350 do bouteilles vides de Bordeaux;
10 balles bouchons, 15 sac chaque;
25 barils vinaigre blanc;
200 paniers huile Plagniol, véritable;
50 caisses fruits à l'eau de vie assortis.

Conditions libérales à la vente.

Les catalogues seront prêts deux jours avant la vente. 3v

A vendre

UNE HABITATION établie en SUCRERIE, dans la paroisse Jefferson, à 19 milles au-dessus de la ville, rive droite du fleuve, mesurant 12 arpents et demi de face, sur 40 de profondeur, avec trente-quatre esclaves de choix, chevaux, mulets, instrumens aratoires, etc. Pour plus amples informations, s'adresser sur les lieux, à Théodore Gentil, ou à V. Alline, No 17, rue Conti 24 jan—1m

TABAC de la Havane—40 balles Vuelta Abajo, en débarquement de la barque Millaudon, à vendre par B. VALLS, 31jv 73, rue des Magasins

CIGARES de la Havane—80,000 en débarquement de la barque Millaudon, à vendre par B. VALLS, 73, Magasins.

CHARBON purifié pour distillateurs—10 boucauts en débarquement du trois-mâts George Royne, de Philadelphie, à vendre par B. VALLS, 73, Magasins

RIZ—100 boucauts, en débarquement du brick Mechanic, de Savannah, à vendre par B. VALLS, 73, Magasins

CIGARES de la Havane—95,000 en débarquement du brick F. Bonifé, à vendre par B. VALLS, 73, Magasins

EN débarquement du navire Ocean Star, de Bordeaux:

50 caisses cerises à l'eau de vie
50 tierçons vin blanc Haut Sauterne 1re qualité.
10 barriques do do
18 barriques vinaigre de vin blanc rectifié.
14 balles bouchons [illegible] diverses qualités.
6 balles do régulière
A vendre par PAUL LACROIX, 31 jan 13, rue Toulouse

BALANCES pendules de Beranger & Co, de Lyon, de différentes grandeurs en débarquement et à vendre par H. BONNABEL, [illegible] Enc. des rues Jackson et Tchoupitoulas

[illegible] de goudron, [illegible] de la Nord [illegible]

Acide antiseptique, [illegible] contre [illegible] en barils de 40 gallons chacun.

H. BONNABEL, 30 janv

BOUTEILLES [illegible]

PAR R. B. SYKES, encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui, 2 du courant, à dix heures, au No 90, rue Tchoupitoulas, pour compte de qui il appartient,

115 barils de farine.
Conditions comptant. 2fév

Linge fait, Chapeaux, Bottes, Souliers, Brodequins, &c.

PAR J. B. BLACHE & Co.

LUNDI 2 février, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres, N° 77,

Un assortiment de chapeaux et casquettes
50 [illegible] bottes, souliers et brodequins
A 11 heures (au Premier)
70 douzaines chemises blanches devants en toile,
125 lots de linge fait comme suit:
Habits, redingotes, paletots en drap, en castor, en tweed, pantalons en satinet [illegible], vestes [illegible], [illegible] en coton bleu blanc, chemises bleues et en coton, cravates, bretelles, chemises en flanelle, &c., &c.

Vente par les gardiens du port.

PAR MORPHY & NEVIUS.

LUNDI 2 février, à 10 heures, il sera vendu par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de ceux que cela concerne, au No 25, rue Gravier,

30 3/4 caisses de tabac H. P. Foot, livre
2 3/4 " " W. Lowrie, livre,
2 3/4 " " J. Colway, livre,
Endommagés à bord de la barque Cyane, de Richmond à ce port. 31 jan

PAR R. B. SYKES encanteur

Riz! Riz!

LUNDI 2 février, à 10 heures, il sera vendu au N° 94, rue de la Commune, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour le compte de ceux que cela concerne:

33 tierces de riz endommagé à bord du brick M. Abbot, de Charleston à ce port.

Conditions, comptant. 31 jan

Aux habitants et raffineurs.

PAR R. B. SYKES.

LUNDI 2 février, à 10 heures et demie, il sera vendu à l'encan à la raffinerie connue sous le nom de "Raffinerie d'Orléans," dans la ville de la Nouvelle-Orléans, rue du Commerce entre Delord et St Joseph:

Tous les accessoires de raffinerie tels que chaudières en cuivre, épurateurs, bouilleurs, tuyaux, pompes, filtres, moules à sucre et divers autres articles, le tout sera vendu, le propriétaire quittant ce genre d'affaires.

Conditions.—Toute somme au dessous de $500, comptant; de $500 à $600, 90 jours, au dessus de $600, 4 mois en billets endossés à satisfaction.

☞ La Gazette de Baton-Rouge est priée de copier et d'envoyer son compte à ce bureau.

Fonds de Magasin de Nouveautés.

Un très grand assortiment de Marchandises Sèches.

PAR CASSOU & Co.

8 Gelbeau, encanteur

LUNDI 2 février, à 10 heures du matin, il sera vendu à leur magasin d'encan, rue de Chartres No 99, un très grand assortiment de marchandises sèches et tailleurs, [illegible], soies, soie et fil, [illegible] de laine, [illegible], [illegible] ainsi que tous les articles de [illegible], [illegible], [illegible] et coton pour robes, grande toilette [illegible] de J. M. F. &c. &c.

—AUSSI—

Quelques balles d'imperméables coton [illegible], 1 caisse Lisières. 2

VENTES A L'ENCAN.

Nattes et Vente par catalogue de marchandises sèches.

PAR P. H. PETITPAIN.

MARDI 3 février, il sera vendu à dix heures à son magasin d'encan, No 8, rue du Canal,

20 pièces de 5/4 nattes blanches.
49 " 4/4
20 " nattes à carreaux rouges.

Et 12 cotes et lots de marchandises de saison, consistant en brins fil blanc et écru toile à drap 12/4, coton blanc anglais, mouchoirs batiste, services de table, toile à carreaux, soieries noires, mouchoirs batiste imprimés, [illegible], coutil de [illegible], [illegible], bas, [illegible], [illegible], [illegible], [illegible] mérinos, [illegible], etc. etc.

Conditions à la vente.

Les catalogues seront prêts et les marchandises pourront être examinées de bonne heure le jour de la vente.

Pour le compte de ceux que cela concerne.

PAR MORPHY & NEVIUS, Encanteur.

MARDI, 3 février 1852, à onze heures A. M., il sera vendu au No 73, rue des Magasins, pour le compte de ceux que cela concerne,

[illegible] livres de [illegible]
[illegible] endommagé à bord du brick Maria [illegible]

Conditions comptant. 1 fév

Vente par les Gardiens du Port.

PAR MORPHY & NEVIUS.

MERCREDI 4 février, à 11 heures A. M., il sera vendu par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, sur la levée en face des rues Tchoupitoulas et Gravier, pour le compte de ceux que cela concerne:

4 3/4 caisses tabac Harry of the West
40 " " Thos Jones "Gold Coast"
30 " " Merlin &c.
150 " " J. A. Goodson &c
125 " " Bradfield, Lord &c
18 " " S. Wake, &c
12 3/4 " " C. L. Thornton, &c
12 3/4 " " J. Hawkins, &c
12 3/4 " " [illegible] &c
12 3/4 " " Carroll, &c

Légèrement endommagé à bord de la barque Cyane, de Richmond à ce port.

Conditions: comptant. 2fév

Succession de John Engerbal.

PAR N. VIGNIE, encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu en vente publique jeudi, 19 février 1852, au Bassin du Canal Carondelet, pour le compte de la succession, savoir:

La goëlette GEM WORTH, du port de [illegible] tonneaux.
La goëlette DEUX AMIS, du port de [illegible] tonneaux.
[illegible] telles qu'elles se trouvent actuellement au bassin.
Conditions—comptant, [illegible]
31 jan—4

AVIS D'ENCAN.

BERNARD TURPIN, ENCANTEUR,

No 26, Vieille-Levée.

Jours réguliers pour la vente:

Lundis et Mercredis.

Vente par catalogue Tous les Samedis.

[illegible] Nouvelle-Orléans, 1er février 1851

QUARTIER GENERAL DE LA LEGION DE LA LOUISIANE—Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1852—Ordre No 9.

D'après les ordres du major général John L. Lewis, la légion [illegible] des Louisiana Legion défilera vendredi le 27 février [illegible], à midi, [illegible] place d'armes [illegible] de la Législature, intitulé "Acte faisant des allocations pour le support et le maintien de la Légion de la Louisiane," approuvé le 21 mars 1851.

Le major Louis Gally, commandant le Bataillon d'Artillerie est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent ordre.

Le major D. Eckhardt, commandant le régiment d'infanterie, désignera une compagnie pour former les gardes et [illegible] les postes.

Le capitaine Chaffey, commandant la cavalerie est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent ordre.

Par ordre A. LANDRY, Général,
27 janv E. FAUCHET, Adjudant major.

VVE. HEBERT & Cie.,

149, RUE DE CHARTRES

Librairie—Papiers peints—Articles de Bureaux.

Abonnements pour 1852

A L'Illustration—Journal Universel
La Revue des Deux Mondes.
Les Modes Parisiennes.
Le Conseiller des Dames.
Le Journal des Demoiselles.
Le Conseiller des Enfans.
L'Echo des Feuilletons.
La Revue Catholique.
" " —Pittoresque,

Et à tous les Journaux de Modes—Littéraires—Artistiques—Scientifiques et Politiques—Journaux de Médecine, de Droit, de Pharmacie, d'Architecture, &c. &c.

Musée des Familles 1850-51. 8 jan

DELCROIX,

Magasin de Papier Peint,

No 100, RUE DE CHARTRES, 100,

Entre St-Louis et Conti.

VIENT de recevoir par les navires Globe et Belle Assise, du Havre, un magnifique assortiment de papiers peints de toutes les qualités et dessins, tels que papiers glacés, satinés et unis; des décorations pour plafonds, bordures, [illegible], ainsi que des panneaux—du marbré—du bois—Bordures pour encadrement et bordures de tous genres.

Il invite Messieurs les entrepreneurs et les personnes qui ont des appartemens à faire tapisser à visiter ses marchandises—elles seront convaincus qu'il est impossible de trouver mieux et meilleur marché que chez lui. Il se charge de la pose du papier.

DELCROIX,
18 déc 100, rue de Chartres

MAQUEREAUX—[illegible], à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO. 31jan 29, Vieille Levée

POIVRE—[illegible], à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO. 31 jan 29, Vieille Levée

SARDINES—50 caisses demi boîtes, en magasin, à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO. 31jan 29, Vieille Levée

EAU DE VIE—100 barils New York, à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO. 31jan 29, Vieille Levée

VIN rouge—300 caisses et 500 barriques, à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO. 31jan 29, Vieille Levée

CAFÉ DE JAVA—150 sacs vieux Gouvernement, à vendre par W. VREDENBURGH & CO. 31jan 29, Vieille Levée

GINGEMBRE—[illegible], à vendre par W. F. VREDENBURGH & CO. 31jv 29, Vieille Levée

BRIQUES ET BOIS DE CONSTRUCTION,

A VENDRE, S'ADRESSER A G. TOURNADE, 30jv—1m Enc. Conti, et No 25, rue Hercules

Avis au public.

FRANÇOIS VERREUIL, associé en commandite de la société J. A. Merle & A. Dechaux, dont les opérations commerciales doivent commencer le 1er février prochain déclare se retirer de ladite société et ne devoir y verser aucun fonds. 30 janv 30

REÇU par le navire Commonwealth de Marseille, et à vendre par les soussignés, 300 caisses eau de fleur d'oranger, de deux dimensions chaque. MELLEUX & MEGGIO, [illegible] 20, Bourbon

COFFEES à l'huile—400 boîtes [illegible], en débarquement du navire Hellespont, du Havre, à vendre par HENRY VALETON, 30jv 30, rue St Louis

BOUTEILLES Bordelaises—150 paniers de 100 bouteilles, à vendre en débarquement du navire Beatrice, [illegible]. HENRY VALETON, 30jan 30, rue St Louis

SAUCISSONS de Lyon—3 futailles qualité supérieure, attendu par le navire Beatrice, du Havre, à vendre par HENRY VALETON, 30jv 30, rue St Louis.

BERGAMOTE—50 barriques vin rouge de la marque Bergasse; 50 demi-barriques vin rouge de la marque Bergasse, à vendre par JOSEPH LANATA, 30 jan 11, rue Jefferson, 12, rue Toulouse

SARDINES—100 caisses [illegible], à vendre par BOUGUIERE & Co, 30 jan 9, rue Bienville

500 [illegible]

[illegible]

TABAC EN [illegible], à vendre [illegible]

[illegible]

LES Marchands [illegible] à vendre à des prix très modérés. 17jv—ch